

Budget primitif

2014

toulouse
métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

**Conseil de communauté
du 19 décembre 2013**



Sommaire

Contexte économique et évolutions législatives	P. 4
Chiffres clé	P. 6
Le budget de Toulouse Métropole en 2014	P. 8
• Les produits de fonctionnement	P. 10
• Les dépenses de fonctionnement	P. 16
• L'effort d'équipement	P. 25
• Le financement des dépenses d'investissement	P. 33
L'équilibre des budgets annexes	P. 35
Annexes :	P. 39
✓ Méthodes, abréviations et définitions	
✓ Balances du budget principal et des budgets annexes	

Contexte économique et évolutions législatives

Les mesures du projet de loi de finances 2014 (PLF 2014) concernant les collectivités locales et leurs conséquences pour Toulouse Métropole

• L'évolution des dotations de l'Etat :

Depuis 2011, l'Etat a décidé de ne plus augmenter en valeur les crédits alloués aux collectivités locales et à leurs groupements. Pour compléter ce gel des concours financiers il institue **une participation exceptionnelle des collectivités locales au redressement des comptes publics de 1.5 Md€ en 2014 et 1.5 Md€ de plus en 2015.**

Ce prélèvement de 1.5 Md de 2014 sera opéré sur la dotation d'intercommunalité. Pour Toulouse Métropole, en 2014, l'impact des mesures cumulées (gel et prélèvement) est d'environ 6 à 7 M€ de moins de ressources .

▸ La dotation globale de fonctionnement des communautés urbaines

Elle est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité des communautés urbaines est déterminée en fonction d'un montant par habitant multiplié par le nombre d'habitants. Le montant inscrit dans la loi de finances de 2009 est de 60 euros par habitant. Ce montant est figé depuis cette date. L'augmentation de la dotation d'intercommunalité est donc désormais fonction de la seule croissance démographique.

C'est sur cette dotation que portera la mesure des 1.5 Md€. La répartition de ce prélèvement entre les différentes collectivités est de 588 M€ pour les communes, 252 M€ pour les EPCI, 476 M€ pour les départements et 184 M€ pour les régions. Pour les EPCI et les communes, le calcul du montant à prélever sera un pourcentage des recettes réelles de fonctionnement de 2011, atténuées de certaines dépenses comme les reversements aux communes. Au stade actuel du PLF 2014, le pourcentage serait de 1.09 % pour les EPCI et de 0.74 % pour les communes. Pour Toulouse Métropole la réduction représenterait environ 5 M€.

La dotation de compensation qui remplace la compensation de la suppression de la part salaire de la TP de 1999 diminuera en 2014 de 1.2% soit 1.2 M€ de moins qu'en 2013 pour la communauté urbaine.

▸ Les compensations fiscales

La plupart des dotations fiscales font partie des dotations d'ajustement de l'enveloppe normée. Les compensations diminueraient de 19.33% (évaluation Ressources Consultants Finances).

• Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

L'Etat a instauré, en 2012, le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC).

▸ Le montant de l'enveloppe nationale

Le volume prélevé en 2012 s'est élevé à 150 M€ et en 2013 à 360 M€. En 2014, il est prévu 570 M€ et 780 M€ en 2015, puis 2% des recettes fiscales des communes et groupements soit un montant qui devrait atteindre à terme **1 milliard d'euros.**

▸ Le calcul du prélèvement ou du reversement par ensemble intercommunal ou commune isolée

Le projet de loi de finances 2014 a prévu de modifier à nouveau les conditions de prélèvement du fonds qui avaient déjà subi des ajustements importants en 2013 .

Rappelons que pour la mise en œuvre du fonds, un nouvel indicateur a été prévu : le **potentiel financier agrégé**. Son but est de permettre la comparaison entre les ressources de chaque territoire.

Ainsi, pour un groupement à fiscalité propre unique, le montant du PFiA est l'addition des masses suivantes :

- ✓ Le potentiel fiscal TH, FB, FNB consolidé du groupement (somme des Bases x taux moyens nationaux consolidés EPCI et communes)
- ✓ Le potentiel fiscal CFE (Bases x taux moyen national)
- ✓ Le produit de CVAE+IFER+TAFNB+TASCOM
- ✓ Le FNGIR (positif ou négatif) et la DC RTP
- ✓ Le produit des jeux, de la surtaxe des eaux minérales et des redevances minières
- ✓ La dotation de compensation de l'EPCI et la dotation forfaitaire des communes

Les contributeurs au fonds en 2013 sont :

- ✓ Les communes isolées dont le PFi par habitant est supérieur à 90% du PFi agrégé moyen par habitant de leur strate démographique.
- ✓ Les ensembles intercommunaux dont le PFiA par habitant est supérieur à 90% du PFiA moyen par habitant de leur strate démographique.

Ce pourcentage de 90 % est en cours de discussion dans le cadre du PLF 2014, il pourrait passer à 100 %. Les contributeurs seraient désormais ceux qui auraient un potentiel financier supérieur à la moyenne. Le PFiA de Toulouse Métropole est légèrement inférieur à la moyenne. Donc, cette mesure exclurait l'ensemble intercommunal de Toulouse Métropole du dispositif.

Le prélèvement, calculé pour atteindre le montant prévu pour l'année (570 M€ en 2014), est réparti entre les ensembles intercommunaux et les communes isolées (définis comme contributeurs) en fonction :

- ✓ À 80 %, de l'écart relatif entre le PFiA par habitant de l'ensemble intercommunal ou le PFi de la commune isolée et le PFiA moyen par habitant de la strate démographique.
- ✓ A 20 % , en fonction de l'écart relatif entre le revenu par habitant et le revenu par habitant moyen considéré comme critère de charge.

L'indice synthétique qui en résulte est multiplié par la population. Cette population est celle de la DGF multiplié par un coefficient de taille démographique de 1 à 2.

Les pourcentages de 80 et 20 % pourraient devenir 75 et 25 %.

Le plafonnement de la contribution au FPIC de 11 % des ressources fiscales des collectivités concernées, passerait à 13%. Les

Leurs conséquences pour Toulouse Métropole

bénéficiaires du fonds sont les communes ou EPCI qui seront classés dans la proportion de 60% des premiers d'une liste définie par ordre décroissant de cet indice synthétique suivant :

Si l'effort fiscal agrégé est supérieur à 0.75 (0.85 proposé pour 2014) :

- ✓ 20% de A ; A = le PFIa moyen par habitant de la strate et le rapport entre le PFIa par habitant de l'ensemble intercommunal
- ✓ 60% de B ; B = le revenu moyen par habitant des collectivités de Métropole et le rapport entre le PFIa par habitant de l'ensemble intercommunal
- ✓ 20% de C ; C étant le ratio mesurant l'effort fiscal.

Les montants levés au titre du fonds seront reversés aux communes et ensembles intercommunaux en fonction d'un indice synthétique prenant en compte le Potentiel financier, les revenus et l'effort fiscal.

La répartition du prélèvement ou du reversement

Depuis la loi de finances 2013, pour les modalités de répartition des contributions ou des reversements, trois cas sont envisageables :

L'application de la règle de droit commun sans délibération de l'EPCI : la répartition entre l'EPCI et les communes membres est opérée en fonction du CIF, puis entre communes en fonction du potentiel financier et de la population.

- ✓ L'application d'une règle exigeant une délibération prise à la majorité qualifiée (2/3 du conseil de communauté) : la répartition entre l'EPCI et les communes membres est opérée en fonction du CIF, puis entre communes en fonction de la population, de l'écart de revenu par habitant, de l'insuffisance de potentiel fiscal et de critères libres. Les dispositions de l'assemblée ne peuvent modifier de plus de 20% les montants de la règle de droit.
- ✓ Des critères librement choisis décidés par délibération votée à l'unanimité.

Il est important de noter qu'une commune appartenant à un EPCI est tributaire de celui-ci. Elle contribue si le territoire est contributeur et elle est bénéficiaire du reversement si l'EPCI l'est également, quelles que soient ses caractéristiques individuelles de commune riche ou pauvre.

Le nouveau taux de compensation forfaitaire du FCTVA

Le taux permettant de déterminer le fonds de compensation de la TVA passera de 15,482% à 15,671 % pour les dépenses d'investissements réalisées à partir du 1er janvier 2014. Ce relèvement permet de prendre en compte le passage du taux de TVA de 19,6 % à 20%. Ainsi, ce fonds garde son caractère de compensation de la TVA appliquée aux investissements des collectivités locales.

La modification du régime de contribution minimum de CFE

L'article 57 du PLF 2014 pourrait modifier le barème de la cotisation minimum de CFE pour créer une imposition plus proportionnée aux capacités contributives des entreprises concernées :

- ✓ Un barème plus fortement discriminé de six tranches dont une spécifique pour les CA inférieurs à 10 000 euros

- ✓ Des mesures s'appliquant aux contribuables exerçant une activité dont les bénéfices relèvent du régime des bénéficiaires non commerciaux et dont le chiffre d'affaires n'est pas grevé comme pour les commerçants et artisans de fortes consommations intermédiaires. Le nouveau barème serait le suivant :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes de la généralité des contribuables (en €)	Montant du chiffre d'affaires ou des recettes des contribuables qui exercent une activité dont les bénéfices relèvent de la catégorie des BNC (en €)	Montant de la base minimum (en €)
Inférieur ou égal à 10 000	Inférieur ou égal à 5 000	Entre 210 et 500
Supérieur à 10 000 - Inférieur à 32 600	Supérieur à 5 000 - Inférieur à 16 300	Entre 210 et 1 000
Supérieur à 32 600 - Inférieur 100 000	Supérieur à 16 300 - Inférieur 50 000	Entre 210 et 2 100
Supérieur à 100 000 - Inférieur à 250 000	Supérieur à 50 000 - Inférieur à 125 000	Entre 210 et 3 500
Supérieur à 250 000 - Inférieur à 500 000	Supérieur à 125 000 - Inférieur à 250 000	Entre 210 et 5 000
Supérieur à 500 000	Supérieur à 250 000	Entre 210 et 6 500

La modification des conditions de répartition de la CVAE

Le PLF 2014 prévoit de modifier les règles de répartition de la CVAE. Lorsqu'une entreprise possède plusieurs établissements situés dans des communes différentes, la répartition territoriale se fait en fonction des effectifs (2/3) et en fonction de la valeur locative (1/3) de ces établissements. Pour les établissements industriels, les effectifs et la valeur locative sont actuellement pondérés par un coefficient de 2. Pour favoriser les territoires industriels, il passerait à 5, si l'article 59 du projet de loi de finances était adopté.

Les grandes lignes du budget 2014 de Toulouse Métropole

Le débat d'orientations budgétaires a été l'occasion de présenter les grandes lignes de politique budgétaire retenues en 2014 :

La fiscalité

Le produit fiscal large total (contributions directes et compensations fiscales) attendu est de 669 M€, sans augmentation des taux.

La dotation de solidarité

Le montant inscrit pour 2014 est de 10,5 M€ identique à celui de 2013.

La péréquation nationale

L'estimation du montant total de contribution de la communauté serait de 1,3 M€.

Le programme d'actions communautaires

Le budget 2014 de fonctionnement, hors reversements aux communes (296 M€) et frais financiers (14 M€), est de **423 M€** pour l'ensemble des compétences de Toulouse Métropole (408 M€ au budget primitif 2013 et 415 M€ pour l'alloué total 2013).

Le programme d'investissement

Le budget 2014 prend en compte les nombreux projets et engagements de Toulouse Métropole en cours. En 2013, les interventions inscrites représentaient 281 Millions d'euros, correspondant à un « pic » de programmation. **En 2014, le montant des dépenses d'équipement sera de 255 M€ et de 285 M€ avec les budgets annexes.** 81% du budget d'investissement sera exécuté en autorisations de programme / crédits de paiement.

Les chiffres clé consolidés : budget principal et budgets annexes

Le montant total des inscriptions budgétaires en 2014, comme le montre le tableau ci-dessous va s'élever à 1,5 milliard d'euros.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses y compris les mouvements internes des budgets (mouvements d'ordre comme les amortissements, les mouvements entre budgets comme les subventions aux budgets annexes...).

Les dépenses réelles consolidées sont de 1 086 M€ tous budgets confondus (1 101 M€ en 2013). Ces 1 086 M€ sont consacrés (cf. tableau ci-joint):

- ✓ A l'attribution de compensation soit 285 M€ (285 M€ en 2013),
- ✓ Aux coûts de structure et de dette qui représentent 151 M€ (144 M€ en 2013),
- ✓ Aux interventions communautaires.

Les dépenses d'interventions de 650 M€ au total (672 M€ en 2013) permettront :

- ✓ Une dotation de solidarité aux communes de 10.5 M€ (10.5 M€ en 2013),
- ✓ Le déploiement des compétences de Tou-

louse Métropole hors frais de structure : 368 M€ (349 M€ en 2013) en fonctionnement,

- ✓ L'inscription de dépenses d'investissement hors dette et hors dépenses de structure de 272 M€ (312 M€ en 2013).

Budgets	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget principal	452,59 M€	776,95 M€	1 229,55 M€
Assainissement	39,05 M€	25,81 M€	64,86 M€
Eau	36,88 M€	35,05 M€	71,93 M€
Immobilier d'entreprises et EIG	3,37 M€	11,43 M€	14,80 M€
Cancéropôle	40,12 M€	31,97 M€	72,09 M€
IMT	13,71 M€	1,96 M€	15,67 M€
Aérodrome de Lasbordes	0,03 M€	0,16 M€	0,18 M€
4 Saisons - Fontbeuzard	0,06 M€	0,09 M€	0,15 M€
Total	585,81 M€	883,42 M€	1 469,23 M€

Les chiffres consolidés : budget principal et budgets annexes

REPARTITION DES DEPENSES INSCRITES DANS LES BUDGETS 2014 CONSOLIDES									
	Budget principal	Assainis.	Eau	Immobilier d'entreprises	Oncopôle	IMT	Lasbordes	4 Saisons	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	776,95	25,81	35,05	11,43	31,97	1,96	0,16	0,09	883,42
Dépenses d'investissement	452,59	39,05	36,88	3,37	40,12	13,71	0,03	0,06	585,81
TOTAL	1 229,55	64,86	71,93	14,80	72,09	15,67	0,18	0,15	1 469,23
Opérations d'ordre	58,38	11,17	4,78	3,90	58,60	1,27	0,03	0,12	138,23
Opérations entre budgets de Toulouse Métropole		2,15	16,52	4,71					23,37
Opérations d'ordre interne	161,00	17,00	24,30	0,00	10,30	9,00			221,60
Dépenses réelles (TOTAL-opérations d'ordre, réciproques et internes)	1 010,17	34,54	26,33	6,20	3,19	5,40	0,16	0,03	1 086,02
Attribution de compensation	285,10								285,10
Total hors attribution de compensation	725,07	34,54	26,33	6,20	3,19	5,40	0,16	0,03	800,92
Moyens généraux	99,88								99,88
Avances aux SEM et achat d'actions	1,47								1,47
Annuité de la dette	37,40	4,70	2,38	1,50	0,80	0,88	0,00	0,00	47,67
Dépenses imprévues, péréquation et divers	1,50								1,50
Total coûts de structure	140,25	4,70	2,38	1,50	0,80	0,88	0,00	0,00	150,52
Dotation de solidarité communautaire	10,50								10,50
Investissement	241,75	15,65	10,59	0,29	0,00	4,01	0,03	0,03	272,35
Actions (fonctionnement)	332,57	14,19	13,35	4,41	2,40	0,51	0,13	0,00	367,56
Total des interventions communautaires	584,82	29,84	23,95	4,70	2,40	4,52	0,16	0,03	650,41
Rappel 2013	595,66	29,88	27,21	4,47	3,37	11,20	0,17	0,04	672,00

Présentation générale du budget principal

Le tableau ci-après montre les évolutions du budget principal de 2013 à 2014.

Globalement, le budget est quasiment stable avec une évolution de -0.4% par rapport au budget primitif de 2013.

En fonctionnement, la progression des dépenses de 3,4 % entre le budget primitif 2013 et le budget primitif 2014 est due principalement aux transports, compétence pour laquelle Toulouse Métropole poursuit un effort constant depuis 2009, aux compétences de proximité comme les déchets, la propreté et de solidarité comme l'habitat et l'écologie urbaine.

L'investissement reste une priorité avec 255 M€ de dépenses inscrites auxquels viendront s'ajouter une trentaine de millions d'euros de reports. Toulouse Métropole prévoit un niveau d'investissement inférieur à celui, exceptionnel de 2013, lui permettant de réaliser les opérations en cours, nombreuses et diversifiées, sans programmer de nouveaux projets.

La description détaillée des inscriptions budgétaires montrera que, l'accompagnement du déve-

loppement du territoire, reste un objectif constant et majeur de la communauté urbaine.

Pour apprécier les volumes financiers du budget 2014, il est possible de comparer les chiffres de Toulouse Métropole avec ceux des autres communautés urbaines (à partir de leurs comptes administratifs 2010). Ces comparaisons doivent être interprétées avec précaution car les communautés urbaines comportent des différences importantes entre elles. Le tableau ci-après présente ces comparaisons :

- ▶ Le montant des recettes par habitant est supérieur à Toulouse Métropole par rapport à la moyenne constatée dans les autres communautés urbaines. Ce résultat peut s'expliquer par la présence de la **fiscalité partagée**. **Sans ce dispositif le montant des recettes réelles par habitant serait de 958 €, chiffre plus proche de la moyenne.**
- ▶ Les dépenses de fonctionnement sont également plus élevées que la moyenne des autres communautés urbaines. Comme les dépenses de fonctionnement intègrent

EQUILIBRE GENERAL	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014
EMPLOIS			
Attribution de compensation	285,41	285,41	285,10
Dotation de solidarité communautaire	10,50	10,50	10,50
Dépenses d'investissement	281,33	326,35	254,67
Dépenses de fonctionnement communautaires	408,43	415,82	422,50
Dette	28,43	31,54	37,40
Total	1 014,10	1 069,61	1 010,17
RESSOURCES			
Emprunt	151,90	92,06	141,26
Fiscalité large	647,72	655,93	670,04
DGF, subventions et autres transferts	73,20	104,10	92,64
Redevances, tarifs, loyers	141,27	140,79	106,24
Variation du fonds de roulement		76,73	
Total	1 014,10	1 069,61	1 010,17

Les autres communautés urbaines

l'attribution de compensation, la remarque précédente sur la fiscalité partagée est également vraie pour ce ratio. Le montant serait de 879 €/hab.

- Les dépenses d'investissement sont supérieures à la moyenne.** Ce ratio montre l'effort particulier de Toulouse Métropole en matière d'investissement.

Le budget principal 2014 se caractérise donc par :

- Des recettes qui évoluent modérément et parallèlement une progression également contenue des dépenses de fonctionnement (1ère partie).**
- Un niveau d'investissement de Toulouse Métropole qui reste élevé, et des conditions de financement sensiblement identiques (2ème partie).**

La présentation des budgets annexes est conduite dans une troisième partie.

COMPARAISON TOULOUSE METROPOLE ET AUTRES COMMUNAUTES URBAINES				
2014	Toulouse Métropole		Autres CU	
Budget principal	Valeurs Toulouse Métropole		Valeurs communautés urbaines (CA 2010)	
Ratios par habitant				
Dépenses réelles de fonctionnement / population	732 195 550 €	711 763 hab	1 029 € par hab	777 € par hab
Produit des impositions directes / population	424 100 000 €	711 763 hab	596 € par hab	449 € par hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	776 774 299 €	711 763 hab	1 091 € par hab	964 € par hab
Dépenses d'équipement brut / population	253 163 317 €	711 763 hab	356 € par hab	217 € par hab
Encours de dette au 31 12 2013/ population	486 880 952 €	711 763 hab	684 € par hab	749 € par hab
DGF / population	140 589 600 €	711 763 hab	198 € par hab	224 € par hab
Ratios de structure				
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement(1)	152 284 067 €	732 195 550 €	20,8%	25,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (1) et remboursement de dette / recettes réelles de fonctionnement	755 499 950 €	776 774 299 €	97,3%	105,6%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	253 163 317 €	776 774 299 €	32,6%	22,6%
Encours de la dette au 31 12 2013 / recettes réelles de fonctionnement	486 880 952 €	776 774 299 €	0,63 année	0,78 année
Encours de la dette sur Epargne Brute	486 880 952 €	44 578 749 €	10,92 années	4,01 années

°Y compris attribution de compensation

L'évolution des produits de fonctionnement en 2014

PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014	Structure des recettes en 2014
<i>En millions d'euros</i>				
Recettes réelles totales	756,94	765,91	776,77	100,0%
Recettes fiscales directes	494,71	502,87	518,81	66,8%
Recettes fiscales des entreprises	215,15	223,61	230,10	29,6%
Fiscalité ménage	189,13	188,13	194,00	25,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	88,90	89,54	93,40	12,0%
Divers	1,53	1,59	1,31	0,2%
Concours financiers de l'Etat	196,22	196,26	189,82	24,4%
DGF dotation d'intercommunalité	43,20	43,20	38,59	5,0%
DGF dotation de compensation	103,10	103,15	102,00	13,1%
Compensations fiscales	49,92	49,92	49,23	6,3%
Produits d'exploitation	66,02	66,78	68,15	8,8%
Dépenses réelles totales	713,90	723,24	732,20	100,0%

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 1,4 % en 2013, et les dépenses de 1,2 %. La croissance des produits est de 11 M€ d'euros au total entre le budget de 2013 (après notification des produits fiscaux par le Préfet) et le montant estimé pour 2014. En 2013, elle était de 16 M€. La prévision des recettes de 2014 tient compte :

- d'une progression **des ressources fiscales de 16 M€** intégrant les évolutions des bases d'imposition des taxes directes et additionnelles (TEOM), rehaussées de leur revalorisation forfaitaire prévue par la loi de finances et permettant d'atteindre le produit fiscal attendu de 518,8 M€. Sans la TEOM le produit des impôts directs serait de 424 M€ soit 12 M€ de plus qu'en 2013.
- d'une diminution **des concours financiers de l'Etat** de 6 M€ ;
- et d'une augmentation des **recettes d'exploitation et du domaine** de 1,4 M€.

Cette faible variation des recettes est liée, d'une part, à la diminution des dotations et d'autre part à la nature du nouveau panier fiscal du secteur

communal et intercommunal. Les impôts directs sont, pour l'essentiel assis sur des valeurs locatives. Ils sont bien moins dynamiques que les ressources liées à la croissance économique.

Enfin, aujourd'hui, la difficulté majeure réside dans l'estimation de l'évolution des produits fiscaux du fait de l'instabilité des règles fiscales liée à la suppression de la taxe professionnelle.

La part des **recettes issues de la fiscalité des entreprises**, représente 30% (28% en 2013) des ressources de Toulouse Métropole. La fiscalité professionnelle occupe toujours une place prépondérante dans le budget communautaire. Après une inflexion forte en 2011, année de la réforme fiscale où son montant avoisinait 307 M€ soit 42% des recettes, son poids reste désormais presque constant.

La **fiscalité ménage** composée de la fiscalité partagée et du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation représente désormais 25 % des recettes de fonctionnement.

La TEOM continue à peser 12% dans les recettes

Les recettes fiscales

Evolution des produits fiscaux larges			
En Millions d'euros	2012	Budget 2013 (après notification)	2014
Fiscalité professionnelle	360,000	371,999	376,683
Produit des impositions directes	208,094	223,787	230,100
Cotisation foncière des entreprises	133,530	139,187	145,500
Cotisation valeur ajoutée	66,238	74,942	74,300
IFER	1,579	1,942	2,000
TASCOM	6,747	7,716	8,300
Compensations	151,906	148,212	146,583
Compensations fiscales CET+ dotation unique spécifique TP	4,314	2,808	2,333
Dotation de compensation (Compensation SPPS recyclée dans la DGF)	105,072	103,145	102,000
Dotations de neutralisation (suppression TP)	42,520	42,259	42,250
Fiscalité ménage	185,516	192,739	198,647
Produit des impositions directes	180,888	188,127	194,000
Taxe d'habitation	127,973	133,113	137,400
taxe sur le foncier bâti	51,796	53,897	55,500
Taxe sur le foncier bâti non bâti	0,459	0,459	0,450
Taxe additionnelle sur le FNB	0,660	0,658	0,650
Compensations	4,628	4,612	4,647
Compensations fiscales TH	4,365	4,305	4,400
Compensations fiscales foncier bâti	0,263	0,307	0,247
Autres taxes	87,652	91,446	93,400
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	86,466	89,543	93,400
Prélèvements loi SRU et sur les jeux	1,186	1,903	1,306
PRODUITS FISCAUX LARGES TOTAUX diminués du reversement pour la péréquation nationale	633,168	656,184	668,730
Péréquation nationale	-0,079	-0,680	-1,300
PRODUITS FISCAUX LARGES TOTAUX diminués du reversement pour la péréquation nationale	633,089	655,504	667,430

en fonction du coefficient de majoration forfaitaire de la loi de finances et de la hausse physique des bases estimées en fonction des évolutions observées ces dernières années.

- Les impôts à taux d'imposition nationaux ou à barèmes nationaux comme la CVAE, les IFR ou la TASCOT. La progression retenue pour la CVAE est prudente, compte tenu des modalités de prévisions de cet impôt par l'Etat.

La fiscalité professionnelle : 230 M€ (224 M€ en 2013)

1. La CFE : 145,5 M€

Le produit inscrit dans ce budget 2014 prévoit une progression de 4.5 % qui prend en compte l'augmentation des locaux professionnels et la revalorisation de la base minimum de CFE.

Cette base minimum a subi depuis trois ans des modifications législatives successives.

La première (loi de finances 2011) rendait possible l'augmentation de la base minimum à 2 000 euros indépendamment du chiffre d'affaires. Dans un deuxième temps la loi de finances de 2012 a introduit deux tranches d'imposition selon que le chiffre d'affaires de l'entreprise était ou non supérieur à 100 000 euros.

La loi, dans le cas d'un chiffre d'affaires de plus de 100 000 euros a porté le plafond de la base minimum à 6 000 euros.

Ce chiffre correspond à l'ancienne imposition de TP pour les professions libérales qui étaient taxées en fonction des recettes perçues à un taux de 5.5%.

Mais, les professions libérales ne sont pas les seules touchées par la mesure. Les entreprises commerciales ou artisanales sont également concernées par le niveau de

la base minimum quel que soit leur niveau de chiffre d'affaires et quelle que soit la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise. Bien entendu cette mesure ne concerne que les entreprises occupant des locaux dont la valeur locative est inférieure à cette base minimum.

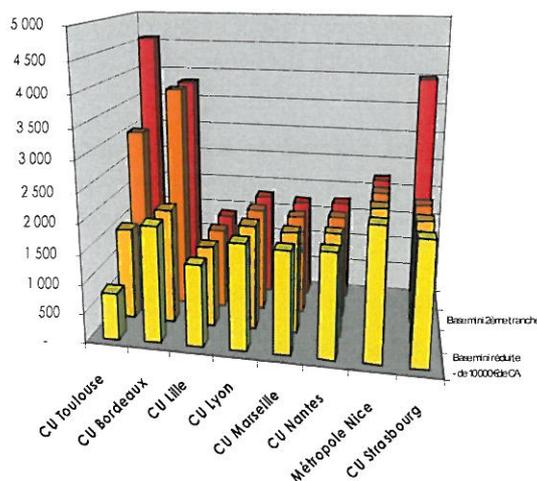
Toutefois, l'absence de progressivité et de lien avec les gains réellement perçus, rend ce dispositif pénalisant.

C'est pourquoi le conseil de communauté a appliqué avec discernement les modulations successives proposées par la loi fiscale, pour préserver les ressources de la communauté sans léser les contribuables. Il a également réduit, dès 2012, **de moitié la base de 1 500 euros pour les assujettis de - 10 000 euros de CA** et les assujettis à temps partiels.

Cotisation minimum de CFE adoptée par Toulouse Métropole pour 2014		
Situation du contribuable	Base minimum	Montant de l'impôt
CA inférieur à 10 000€ et assujettis à temps partiels (50% de la tranche < 100 000 €)	830 €	273 €
CA entre 10 000€ et 100 000 €	1 660 €	546 €
CA entre 100 000€ et 250 000 €	3 220 €	1 059 €
CA supérieur à 250 000€	4 830 €	1 589 €

Le graphique ci-dessous montre que Toulouse Métropole a été la communauté urbaine qui a le plus discriminé son barème pour que les très petites entreprises soient les moins pénalisées.

LES NIVEAUX 2013 DE BASE MINIMUM DE CFE (M€)



Le PLF de 2014 propose de nouvelles modifications (6 tranches plus dégressives et un barème plus fort pour les professions libérales). Si ces mesures prennent en compte les inégalités qui demeurent encore dans le dispositif de 2013, elles trouveront plus vraisemblablement à s'appliquer en 2015, après étude de leurs impacts. Le projet de loi, adopté en l'état est toutefois très favorable aux contribuables des tranches les plus basses qui bénéficieront d'une baisse de cotisation. La perte pour Toulouse Métropole serait de 2 à 3 M€.

2. La CVAE : 74,3 M€

La CVAE est calculée par rapport aux résultats des entreprises de n-1. En 2014, les résultats considérés sont ceux de 2013. Or les résultats de 2013 ne seront connus que dans le courant de 2014. L'Etat verse donc aux collectivités un produit basé sur une estimation de la CVAE 2013, calculée à partir des résultats de 2012. Il en résulte des décalages entre la CVAE réelle et celle versée aux collectivités et un effet de « yoyo », qui explique la forte progression de 2012 à 2013 (13% pour Toulouse Métropole) contra-cyclique avec le contexte économique. En 2014, pour que le produit communautaire de la CVAE soit supérieur à celui de 2013, il faudrait que la hausse de la valeur ajoutée des entreprises du territoire dépasse 4%.

Les 74 M€ inscrits dans le budget 2014, correspondent à une croissance de 2%.

Par ailleurs, les conséquences financières des dispositions du PLF 2014 sur le nouveau coefficient appliqué aux établissements industriels n'ont pas pu, à l'heure actuelle être évaluées avec certitude.

Le budget est donc adopté avec une connaissance approximative de l'unique recette pouvant aujourd'hui présenter une hausse dynamique.

3. Les IFER : 2 M€

Ce sont les entreprises de réseaux qui s'acquittent de cet impôt, calculé à partir des bases constatées sur le territoire de l'EPCI et d'un barème national.

4. La TASCOT : 8,3 M€

La taxe sur les surfaces commerciales a été transférée en substitution d'une partie de la dotation de compensation des EPCI. Le barème a été relevé par le conseil de communauté de 5% en 2014 comme la loi l'y autorisait. Le produit devrait donc évoluer de 0,6 M€.

Les compensations fiscales de la fiscalité professionnelle : 147 M€

1. Les compensations de l'ancienne taxe professionnelle : 2,3 M€

Elles diminuent d'année en année car elles font partie des dotations d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. En 2014, elles seraient de 2,3 M€, au lieu de 2,8 M€ en 2013, en diminution de 17%.

2. La dotation de compensation : 102 M€

Cette dotation remplace la compensation de la suppression de la part salaire de la TP. Elle fait désormais partie de la dotation globale de fonctionnement.

Depuis 2012, cette dotation qui s'est substituée à un produit fiscal dynamique, diminue désormais régulièrement de 1 à 1,5% par an. En 2014, la baisse est de 1,1 M€.

3. Les dotations de neutralisation de la réforme fiscale de 2010 : 42 M€

Une première dotation, la DCRTP, a été allouée à chaque niveau de collectivité selon les pertes dues à la réforme. Elle a été évaluée dans le budget 2014 à 15 M€ à l'identique de 2013.

Un deuxième dispositif, via le FNGIR assure la compensation individuelle de chaque collectivité selon qu'elle perd (elle est bénéficiaire du fonds) ou qu'elle gagne (elle est contributrice au fonds). Le montant du FNGIR est de 27 M€.

La fiscalité ménage : 198 M€

1. Les taxes d'habitation et de foncier : 194 M€

L'hypothèse de progression des bases envisagée pourrait se situer autour de 3% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâ-

ties.

2. Les compensations ménage : 4,6 M€

Elles accompagnent le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation. Elles sont stables voire en légère augmentation.

3. La TEOM : 93 M€

Parmi les autres recettes fiscales, la principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La prévision de progression du produit de la TEOM est 3,9 M€.

La DGF : la dotation d'intercommunalité de 38,6 M€

L'hypothèse qui a été retenue en 2014 est :

- Une dotation de 60 € par habitant multiplié par un nombre d'habitants DGF de 722 500 habitants (de 2500 unités supérieures à celle de 2013) soit un montant de 43,4 M€,
- diminuée de 1,09 % des recettes réelles de fonctionnement de 2011 déduction faite des atténuations de produits (essentiellement l'AC et la DSC) soit - 4,8 M€.

La péréquation nationale : 1,3 M€

Toulouse Métropole devrait contribuer à la péréquation nationale des ressources intercommunales et communales. Cette contribution qui passerait de 0,7 M€ en 2013 à 1,3 M€ (Toulouse Métropole uniquement) organise une solidarité entre collectivités en ponctionnant les ressources des collectivités qui bénéficient de produits fiscaux élevés pour verser ces fonds aux territoires faiblement dotés de ressources. Le montant de 1,3 M€ représente le prélèvement communautaire dans le cas de figure de l'application de la règle de répartition de droit commun entre EPCI et communes membres, le CIF étant d'environ 38%. Le PLF 2014 pourrait toutefois changer la donne. Si le seuil de PFiA qui déclenche la qualité de contributeur passe à 100%, l'ensemble intercommunal de Toulouse Métropole ne sera pas concerné pour 2014 (cf page 5) dès lors que la finalisation de la carte intercommunale ne modifiera pas significativement la moyenne de référence.

Les subventions, participations et autres produits d'exploitation : 68 M€

Près de 68 M€ sont inscrits en 2014. Composés de recettes tarifaires, des participations d'organismes extérieurs et des revenus locatifs, les produits de fonctionnement, autres que la fiscalité et les dotations, représentent 9% des recettes de fonctionnement sans variation par rapport à 2013.



Les dépenses dans le budget de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014	Structure des dépenses en 2014
<i>en millions d'euros</i>				
Dépenses réelles totales	713,90	723,24	732,20	100,0%
Reversements aux communes	295,91	295,91	295,60	40,4%
. Attribution de compensation	285,41	285,41	285,10	38,9%
. Dotation de solidarité communautaire	10,50	10,50	10,50	1,4%
Dépenses réelles totales nettes des reversements aux communes	417,99	427,34	436,60	59,6 %
. Dépenses liées aux politiques publiques nettes des reversements aux communes	406,83	414,07	421,20	57,5%
. péréquation nationale	0,60	0,80	1,30	0,2%
. Frais financiers	9,56	11,52	14,10	1,9%
. Dépenses imprévues	1,00	0,95	0,00	0,0%

Le budget de fonctionnement augmente de 1,2 %, soit une très légère baisse de -0,1% en prenant en compte l'inflation. Cette stabilité est raisonnable face à des ressources qui évoluent dans la même proportion (+1.4 %).

Si on enlève les reversements de fiscalité aux communes, les interventions directes de la communauté sont en augmentation de 9 M€ puisqu'il passe de 427,3 M€ à 436,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement par nature

Les reversements aux communes : 296 M€

L'attribution de compensation : 285 M€

Le montant de l'attribution de compensation passera de 285.4 à 285.1 M€. La décision modificative numéro 1 de 2014, prendra en compte les modifications prévues par la CLETC de décembre 2013, qui portera sur quelques corrections individuelles de charges transférées.

Hormis ces ajustements, la diminution de 2014 s'explique par la prise en compte du dispositif de dette récupérable.

Ce montant inclut depuis 2009, une participation de la ville de Toulouse pour l'amélioration de la politique de transports collectifs. Son montant annuel de 15 M€ depuis 2012, reste identique en

2014.

La dotation de solidarité : 10.5 M€

La dotation de solidarité prend en compte de nouvelles modalités votées par le conseil le 7 novembre 2013.

La première part, appelée dotation « tronc commun », la plus importante est assise sur des critères prévus par la réglementation c'est-à-dire le revenu par habitant et l'insuffisance de potentiel fiscal ou sur des critères historiques comme l'effort fiscal. En 2013, sur les 10.5 M€, 6,75 M€ ont été consacrés à cette première part.

La deuxième part de 1.5 M€, appelée « dotation particulière » a pour but de créer un effet de péréquation plus ample. Elle repose sur une évaluation la plus fine possible des inégalités de moyens, ce qui implique qu'il soit tenu compte d'un panier de ressources élargi :

- le produit de l'impôt économique, figé dans sa valeur 2010 suite à la réforme de la TP
- le potentiel fiscal des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
- la DGF
- la DSC « Tronc commun »

Pour être pertinente, l'évaluation des inégalités

Les dépenses de fonctionnement détaillées

Reversements aux communes	2014
<i>en millions d'euros</i>	
DSC réintégrée en 2004	36,707
DSC réintégrée en 2009	40,044
DSC réintégrée en 2010	6,887
DSC 2014	10,500
Total DSC	94,138
produits fiscaux larges	668,730
<i>Part de la DSC dans les produits fiscaux</i>	14,08%
AC	285,10
produits fiscaux larges	668,730
<i>Part de l'AC dans les produits fiscaux</i>	42,63%
AC+DSC	295,60
produits fiscaux larges	668,730
<i>Part des reversements dans les produits fiscaux</i>	44,20%

doit être appréciée non pas par rapport à l'ensemble des communes de Toulouse Métropole, trop hétérogène, mais par rapport aux communes pouvant être considérées comme comparables.

Pour cela, trois « strates » de communes ont été définies sur la base de critères démographiques :

- les communes de moins de 4 000 habitants (au nombre de 15)
- les communes ayant de 4 000 à 7 000 habitants (au nombre de 8)
- les communes de plus de 7 000 habitants (au nombre de 14)

Au sein de chaque strate, seules les communes dont les ressources par habitant sont inférieures à la moyenne sont éligibles à la dotation particulière.

Le montant final de la dotation est corrélé à l'effort fiscal de chaque commune, mesuré par le poids des impôts des ménages dans leur revenu. Ainsi, une commune éligible à la dotation, mais dont l'impôt des ménages ramené à leur revenu est inférieur à la moyenne de la strate, subira un abattement sur le montant de dotation auquel elle peut prétendre.

Au final, en 2013, 22 communes ont été éligibles à

la dotation particulière. Le calcul des droits est actualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution des situations.

Une troisième part a été créée en 2013, pour compenser les pertes de dotations liées au nouveau calcul du potentiel fiscal consécutif à la réforme de la fiscalité locale de 2010. Le montant de l'enveloppe de 2.25 M€ est réparti entre les communes éligibles à la dotation particulière en fonction de l'effort fiscal communal au regard du revenu par habitant.

Comme le montre le tableau ci-dessus, en additionnant les trois DSC qui ont été intégrées dans l'attribution de compensation des communes, soit la DRCB (36.7 M€), la DSC de 2008 (40.04 M€), la DSC de 2010 (6.89 M€) et celle prévue en 2014 de 10.5 M€, la part de la DSC, représente 94 M€ soit 14 % des recettes fiscales de Toulouse Métropole.

Au total (AC et DSC), ce sont 44% des produits fiscaux qui sont reversés aux communes.

Evolution des charges de fonctionnement par nature hors reversements aux communes			
En millions d'euros	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014
Fournitures et prestations	77,48	79,33	77,40
Dépenses de personnel	143,42	146,63	152,28
Participations et contributions	184,83	186,81	189,43
Frais financiers	9,56	11,52	14,10
Péréquation nationale	0,60	0,80	1,30
Dépenses exceptionnelles et dépenses imprévues	2,09	2,24	2,09
Total des dépenses réelles de fonctionnement nettes des reversements	417,99	427,34	436,60

Les dépenses de fonctionnement hors reversements : 437 M€

Elles progressent de 2,2 % entre le budget total de 2013 et le budget primitif de 2014.

Les dépenses de personnel : 152 M€

La masse salariale passerait de 147 M€ en 2013 à 152 M€ en 2014. Compte tenu des recettes supplémentaires liées aux emplois d'avenir et des remboursements des charges de mutualisation par la ville de Toulouse, le coût net des dépenses de personnel évoluera de 3%.

La progression de 2014 intègre :

- Des mesures d'amélioration du pouvoir d'achat des agents communautaires :
 - ✓ La hausse du SMIC au 1er janvier 2014 (+0,1 M€),
 - ✓ La revalorisation des carrières des agents de catégorie C (+0.9 M€),
 - ✓ L'augmentation des échelons et grades des agents territoriaux (1,1 M€),
 - ✓ L'harmonisation des régimes indemnitaires qui, en 2014, représentera 0.4 M€.,
 - ✓ Des mesures sociales complémentaires telles que la Mutuelle santé et prévoyance (+0.2M€).

▸ Des mesures de solidarité sont également adoptées telles que :

- ✓ Les retraites : la progression du taux de la CNRACL passe de 28,85 % à 30,40% (1 M€),
- ✓ Une enveloppe pour la création de 50 emplois d'avenir supplémentaires ce qui représente pour 2014 une enveloppe de 1,4 M€ environ et une recette de 1 M€. Le nombre des jeunes bénéficiaires sera ainsi de 101.
- ✓ L'effort tout particulier en faveur des personnes en situation de handicap, qui se traduit par une convention signée avec le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, est maintenu.
- ✓ L'augmentation du nombre d'apprentis (d'une trentaine à une cinquantaine), soit 0.2 M€ de plus,
- ✓ et l'amélioration de la prévention des risques (0.03 M€).
- L'effet recrutement 2013 en année pleine est de 1.1 M€.

La structure du budget de fonctionnement

Les fournitures et prestations pour l'exercice des compétences : 77 M€

Directement lié à l'activité, ce poste évolue en fonction de l'augmentation des interventions de Toulouse Métropole et du développement de ses missions. Le maintien de ce poste à un niveau identique à celui de 2013 traduit les efforts de la communauté urbaine pour limiter les dépenses au plus juste.

Les contributions et participations versées à des organismes partenaires de Toulouse Métropole : 189 M€

Ce poste concerne :

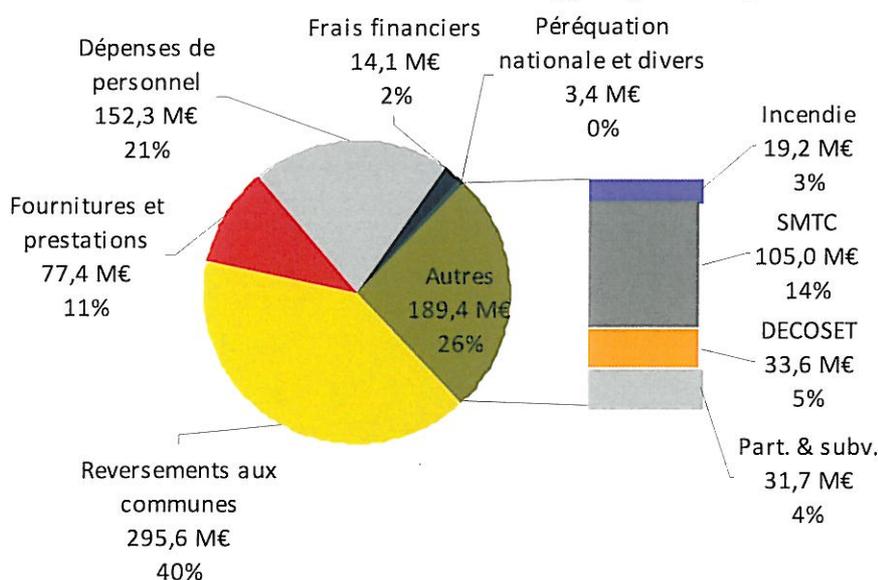
- ▶ Le contingent incendie pour un montant de 19,2 M€ (18,7 en 2013) avec une évolution égale à l'inflation de 2013 ;
- ▶ La contribution au syndicat mixte des transports en commun.

Le budget 2009 a pris en compte une inscription de 80 millions d'euros, doublant ainsi le montant de la contribution de l'année précédente (40

M€). Pour 2010, ce montant a été reconduit. En 2011, ce sont 10 M€ supplémentaires qui ont été alloués à cette compétence. 10 M€ supplémentaires ont également été inscrits en 2012, ce qui a porté la contribution à 100 M€. En 2013, il a été proposé un maintien des 100 M€ du fait d'une augmentation de l'épargne nette du SMTC en 2012. En effet, les recettes, notamment du versement transport, ont été supérieures à celles qui étaient envisagées et les dépenses plutôt en deçà des prévisions. Plutôt que d'augmenter l'excédent de fonctionnement en prélevant des ressources fiscales supplémentaires de Toulouse Métropole, la contribution a été calée sur la réalisation effective de la section d'exploitation. Bien entendu les réalisations d'investissement, c'est-à-dire l'exécution du PDU, n'ont pas été modifiées, ni ralenties par le maintien de la contribution de Toulouse Métropole qui finance l'exploitation des transports collectifs. En 2014, le montant de la contribution augmentera de 5 M€ compte tenu des besoins de financement évalués à ce jour.

La contribution versée représente 14% du budget

Structure des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal



Les dépenses de fonctionnement par nature

de fonctionnement de Toulouse Métropole. C'est de loin la politique publique communautaire la plus dynamique sur la mandature.

- ▶ La contribution au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères pour un montant de 33,6 millions d'euros. (32,8 M€ en 2013).
- ▶ Les subventions aux associations sont stables à périmètre constant (- 220 000 de budget primitif à budget primitif). En effet deux subventions (CODEV et l'association Dialogue métropolitain) ont été intégrées dans d'autres postes budgétaires. L'effort pour le secteur du développement économique est maintenu avec une subvention de 563 000 euros à l'agence de développement et de 300 000 euros pour Toulouse métropole emploi. Les subventions versées par la communauté pour les actions culturelles restent également conséquentes : 1.6 M€.
- ▶ La communauté urbaine contribue au

fonctionnement de l'Orchestre National du Capitole pour 8 M€, dans le cadre de sa politique d'attractivité et de rayonnement national et international.

- ▶ Certaines dépenses de 2013, comme le reversement à la ville de Toulouse de l'excédent de la ZAC Basso Cambo (4.4 M€), ne vont pas se reproduire. En revanche il est inscrit un nouveau reversement d'excédent de ZAC à la ville de Toulouse pour un montant de 2,7 M€.

Les frais financiers : 14 M€

Leur variation est sensible à trois facteurs, l'évolution de l'encours de la dette, la hausse des taux d'intérêt et la consolidation de l'encours liée au resserrement du crédit bancaire.

En 2013, Toulouse Métropole va réaliser environ 100 M€ d'emprunt supplémentaire pour le budget principal.

Compte tenu du nouvel encours de dette de 487

Evolution du poste contributions et subventions			
En millions d'euros	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014
Contributions et participations	184,83	186,81	189,43
. Service incendie	18,70	18,73	19,20
. Syndicat mixte des transports	100,00	100,00	105,00
. DECOSET	32,75	32,75	33,55
. Déficit des budgets annexes	2,94	3,33	3,40
. Subventions aux associations	9,38	9,45	9,16
. Subventions à des organismes publics	8,34	8,60	8,41
. Excédents de ZAC reversés aux communes	4,36	4,63	2,70
. Titres annulés	0,05	0,05	0,08
. Autres contributions versées (SMEAT, AUAT...)	8,32	9,27	7,93

M€ fin 2013, les frais financiers de 2014 devraient s'élever à 14 Millions d'euros environ.

Le taux d'intérêt moyen est faible, moins de 3%. La prévision budgétaire tient compte, en effet, de la gestion de trésorerie qui permet de générer des économies notamment en remboursant les emprunts revolving tout au long de l'année dès lors que le compte au Trésor de la communauté est excédentaire.

Les dépenses de fonctionnement par compétences :

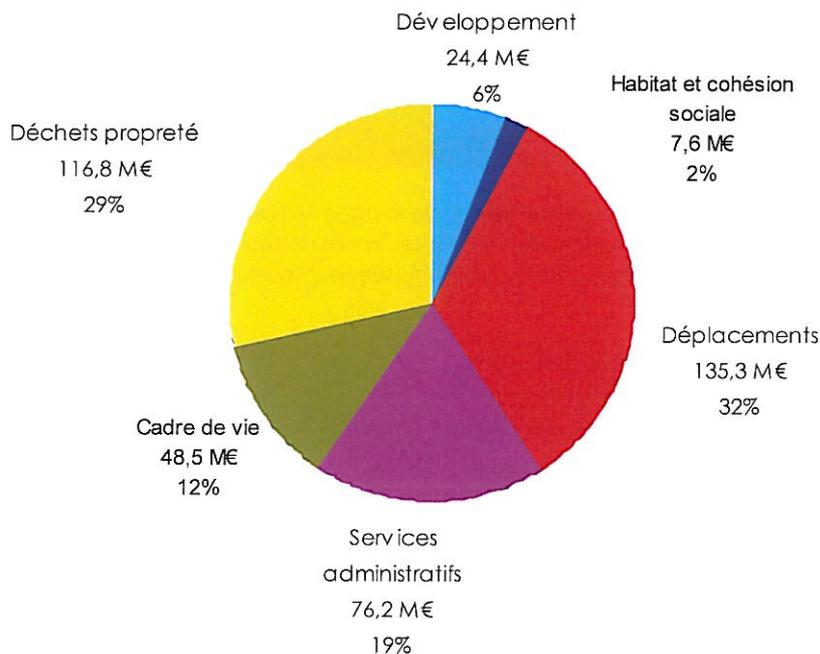
Le graphique ci-dessous et le tableau page 22 illustrent les allocations budgétaires allouées par secteur d'activité communautaire hors reversements aux communes. Les dépenses de personnel sont intégrées et réparties dans les différentes compétences. Pour une approche correcte des dépenses d'administration générale le montant

de la masse salariale a été retraité des mises à disposition de la communauté urbaine à la ville de Toulouse qui ont été déduites.

- **Les déplacements** : occupent la part la plus importante du budget avec **135,3 M€** consacrés à la compétence transport et voirie. Dans ce montant, la part de la contribution au SMTC est prépondérante (100 M€). Pour **la voirie**, l'entretien des voies et réseaux de Toulouse Métropole représentera 29,4 M€ ainsi que la gestion des trafics, la sécurité routière....
- **Les déchets** : la compétence déchets se compose de la part traitement confiée à **DECOSET (33,6 M€)** et de la part **collecte en régie** qui représente **44 M€** (+ 3,5 M€ par rapport à 2013).
- **La propreté** : cette compétence qui s'élève à **39,4 M€ en fonctionnement** est gérée par les pôles de proximité comme une grande partie de la voirie. Un effort parti-

Répartition des dépenses de fonctionnement par activité

(hors frais financiers hors dépenses exceptionnelles et FPIC)



TOULOUSE MÉTROPOLE

Les dépenses de fonctionnement par compétence

Evolution des dépenses de fonctionnement par secteurs			
En millions d'euros	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014
Développement économique & recherche	10,18	11,50	10,22
Aménagement urbain	15,52	16,22	14,14
Développement	25,70	27,72	24,36
Habitat	1,59	2,00	2,21
Cohésion sociale	5,28	5,30	5,35
Habitat et cohésion sociale	6,87	7,31	7,56
Voirie	25,99	27,81	29,36
Transports	100,84	100,94	105,98
Déplacements	126,84	128,75	135,34
Déchets	73,76	73,11	77,47
Propreté	37,43	36,80	39,36
Déchets et propreté	111,19	109,91	116,82
Bases de loisirs	3,96	3,80	3,85
Ecologie urbaine	1,92	2,55	2,76
Assainissement	10,14	10,17	10,60
Culture	10,92	11,77	11,77
Incendie	19,01	19,04	19,49
Cadre de vie	45,95	47,32	48,48
Sous total Services opérationnels	316,56	321,02	332,57
Services fonctionnels retraités des mutualisations	75,85	80,70	76,17
Frais financiers	9,90	11,52	14,10
Dépenses imprévues et divers	0,33	0,95	0,20
Péréquation nationale			1,30
TOTAL	403,24	414,99	424,34

Le montant de 424,34 M€ est différent de celui du tableau de la page 18 qui indique un montant de dépenses de 436,6 M€. En effet le montant des mutualisations dont bénéficie la ville de Toulouse, a été retiré du montant des dépenses des services fonctionnels. Les mutualisations remboursées par Toulouse représente 12,3 M€ en 2014.

- culier a été engagé depuis 2010 sur cette mission prioritaire. En 2014, l'effort est poursuivi avec 2 M€ de plus concernant cette compétence. L'objectif du « défi propreté » a été d'apporter de meilleures réponses à l'existant sur l'ensemble du territoire par :
- L'amélioration de la surveillance du territoire
 - re
 - La réduction du délai d'enlèvement des encombrants
 - La mise en place de missions de détagage et de désaffichage
 - L'extension du nettoyage le soir et le week end dans l'hyper centre.

→ L'amélioration du plan neige

Ces objectifs sont menés à bien avec un souci de qualité notamment une meilleure réactivité, une plus grande efficacité et une organisation plus efficiente. Les pôles ont également recherché un autre axe de qualité par la réduction des produits phytosanitaires de désherbage et leur remplacement par des méthodes alternatives.

- Le **développement économique** et le **développement urbain** représentent respectivement **10,22 M€** et **14,14 M€**. La baisse apparente de ces deux secteurs est liée à des augmentations exceptionnelles en 2013. S'agissant du développement économique, la subvention au budget annexe activités immobilières a été augmentée en cours d'année 2013 ; pour le développement urbain, la comparaison doit se faire entre 11,1 M€ en 2013 et 11,7 M€ en 2014 hors reversements des excédents de ZAC.

- **L'habitat et la cohésion sociale** : la politique de la ville et les actions en faveur du logement représentent **7,6 M€** soit une augmentation de 3,5%.

- **Le cadre de vie** : c'est un domaine d'intervention large avec une offre de service vers la population tant dans les bases de loisirs (3,9 M€), l'écologie urbaine (2,8 M€), l'assainissement pluvial (10,6 M€), la lutte contre les incendies (19,5 M€) et la culture (11,8 M€). Il convient de noter l'effort en matière d'écologie urbaine qui connaît une progression de 8 % pour déployer des actions nouvelles en faveur de la préservation des milieux humides, du maintien d'une agriculture péri urbaine de qualité et le développement de la lutte contre les nuisances (bruit, pollutions...).

Toulouse Métropole participe au rayonnement culturel de l'agglomération toulousaine à travers

des fonds de concours :

- ✓ À l'orchestre du Capitole : 8 M€
- ✓ À des manifestations culturelles liées aux quatre marqueurs identitaires qu'elle s'est donnée : *la lecture publique* avec la Boutique d'écriture (0,1 M€) et le Marathon des Mots (0,4 M€), *les arts du cirque* avec Toulouse en piste (0,4 M€), *la culture scientifique et technique* avec la Novela (1,1 M€) et les *Nouveaux Territoires de l'Art* avec un soutien à plusieurs associations occupant des locaux communautaires (Grainerie, l'Usine et Mix Art Myrys) qui recevront 0,6 M€.
- ✓ À l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse : 0,1 M€.



L'épargne

Le tableau de formation de l'épargne ci dessous présente les marges de manœuvre financières :

- Une épargne de gestion de 58,7 millions d'euros.
- L'épargne brute s'élèvera à 44,6 M€ en 2014.
- Compte tenu du remboursement du capital de la dette de 23,3 M€, **l'épargne nette** serait de **21,3 millions d'euros**. Toutefois, l'exécution du budget de fonctionnement est souvent plus favorable que les prévisions budgétaires. On a également pu constater que les prévisions de recettes

fiscales pourraient varier en fonction de l'adoption définitive de la loi de finances et des résultats des entreprises toulousaines pour la CVAE. Aussi l'épargne sera probablement meilleure que le niveau annoncé.

Cette épargne nette va constituer l'autofinancement des dépenses d'investissement. Pour 2014, le montant de l'investissement est prévu à hauteur de 255 M€.

L'épargne représente donc 8% du financement de ces investissements au stade des prévisions.

En réalisation c'est-à-dire au compte administratif, elle devrait se situer entre 10% et 15% pour 230 M€ d'investissement envisagés.

CALCUL DE L'EPARGNE	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014
<i>En millions d'euros</i>			
Produits de fonctionnement	756,94	765,91	776,77
Reversements aux communes	295,91	296,27	295,60
Produit net de fonctionnement	461,04	469,64	481,17
Dépenses nettes de fonctionnement hors frais financiers	408,43	415,46	422,50
Epargne de gestion	52,61	54,18	58,68
Frais financiers	9,56	11,52	14,10
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	43,05	42,67	44,58
Remboursement du capital de la dette	18,87	20,02	23,30
Epargne nette	24,18	22,64	21,27
Produits de cessions	5,93	13,41	2,50
Ressources propres d'investissement	99,33	121,50	89,63
Ressources propres disponibles pour le financement des dépenses d'investissement	129,43	157,56	113,41

L'effort d'équipement : 255 M€ au budget principal, 285 M€ en consolidé

DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2013	BP 2014	Structure des dépenses en 2014
<i>En millions d'euros</i>			
Etudes	15,28	11,76	4,6%
Acquisitions	51,90	49,27	19,3%
Travaux	147,31	118,20	46,4%
Opérations pour compte de tiers	11,33	10,68	4,2%
Total des dépenses d'équipement direct	225,81	189,90	74,6%
Subventions d'équipement versées	55,31	63,26	24,8%
Total des subventions versées	55,31	63,26	24,8%
Avances aux SEM	0,10	0,29	0,1%
Achat d'actions	0,06	1,18	0,5%
Dépenses imprévues, divers	0,05	0,04	0,0%
Total des dépenses financières	0,21	1,51	0,6%
Total des dépenses d'investissement hors dette	281,33	254,67	100,0%

L'effort d'équipement en 2014

255 millions de dépenses pour les investissements hors dette sont inscrits au budget principal 2014 de Toulouse Métropole.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le montant des dépenses **d'équipement direct** représente **75%** des dépenses et **celui des fonds de concours, 25%**. Cette répartition est nouvelle depuis 2009, due aux nouvelles compétences, pour lesquelles la communauté agit désormais en maîtrise d'ouvrage. En 2008, la proportion était de 52% contre 48% de fonds de concours.

Les dépenses d'équipement

En 2014, le conseil de communauté votera la plus grande part de ses opérations en procédure d'autorisations de programmes-crédits de paiement afin d'avoir une meilleure adéquation entre les prévisions budgétaires annuelles et leur réalisation.

Les autorisations de programmes (AP) constituent la limite de l'engagement des dépenses tandis que les crédits de paiement (CP) correspondent à l'enveloppe maximale de mandatement pour

une opération donnée. Certaines AP regroupent plusieurs opérations. Par exemple l'AP concernant les enveloppes locales d'espaces publics des communes est ventilée en opérations multiples (exemple : la réfection de la rue Alsace Lorraine).

D'autres AP sont individualisées comme celle de la LMSE.

Le montant des autorisations de programmes en cours en 2014 est de 1,4 milliard d'euros. Sur ces 1,4 milliard d'euros, 340 M€ correspondent aux réalisations de crédits de paiement de 2010 à 2012, 229 M€ aux crédits de paiement prévus en 2013. Il en résulte que les engagements actuels à partir de 2014 représentent 855 M€ restant à exécuter. Sur ces 855 M€, 206 M€ sont inscrits au budget 2014.

La liste des opérations affectées aux autorisations de programmes sera votée lors du conseil communautaire.

Le programme d'équipement de Toulouse Métropole

En millions d'euros	Les autorisations de programmes en cours(2010-2018)	Les autorisations de programmes : réalisé au 31/12/2013	Les crédits de paiement dans le budget 2014	Les crédits annuels dans le budget 2014	Les crédits totaux proposés dans le budget 2014
1er volet : les enveloppes locales d'espace public	387,61	290,52	64,72	0,04	64,76
-Toulouse	233,59	173,21	37,22	0,04	37,26
-Autres communes	154,02	117,31	27,50		27,50
2ème volet : les programmes annuels récurrents nécessaires à l'exercice des compétences				13,82	13,82
- Systèmes d'information				2,75	2,75
- Parc auto				3,51	3,51
- Bâtiments				5,65	5,65
- Archéologie				0,01	0,01
- Participation à l'Agence France Locale				1,14	1,14
- Divers				0,77	0,77
3ème volet : Equipements et territoires métropolitains	359,64	114,50	57,52	20,78	78,30
Grands Projets	188,16	51,66	29,49	10,48	39,96
- Parc des Expositions				10,10	10,10
- Acquisitions foncières				1,90	1,90
- Construction des bâtiments				8,20	8,20
- Montaudran	98,21	17,31	15,61	0,38	15,98
- Aménagement ZAC	4,36	4,17	0,09		0,09
- Voirie	60,35	7,54	4,90		4,90
- Conservatoire des Mécaniques	18,50	5,60	6,50		6,50
- aménagement de la Piste et des Jardins de la Ligne	15,00		4,12	0,38	4,50
- Grand Parc Garonne	27,14	9,06	6,62		6,62
- Etudes	2,15	1,41	0,35		0,35
- Arc Culturel	16,94	6,09	5,32		5,32
- Garonne Aval	4,56	0,93	0,48		0,48
- Parc Toulousain	3,39	0,63	0,47		0,47
- Aménagement du centre Axe Garonne	0,10	0,00	0,00		0,00
- LGV	62,81	25,30	7,26		7,26
- LGV Bordeaux Toulouse	7,46	6,80	0,66		0,66
- Tronçon Tours Bordeaux	55,25	18,49	6,50		6,50
- Toulouse-Narbonne	0,10	0,00	0,10		0,10
Grand Projet de Ville	70,98	30,04	14,47		14,47
Ville de demain				0,65	0,65
- Innovation Ville de Demain				0,65	0,65
Participations aux ZAC, PUP et acquisitions foncières	83,13	23,38	10,42	6,05	16,47
- Oncopôle	17,00	12,00			0,00
- Ramassiers	47,54	7,87	7,18		7,18
- dt TM061 (SMNO)	47,54	7,87	7,18	0,00	7,18
- Monges				0,58	0,58
- Gramont				1,00	1,00
- ZAC Malepère				1,00	1,00
- Andromède				1,78	1,78
- ZAC Garonne				1,24	1,24
- Acquisitions foncières	7,00	3,41	2,03	0,27	2,30
- PUP Ecopôle	0,93	0,10	0,83		0,83
- PUP Pradelle	1,20		0,30		0,30
- PUP La Violette	3,96		0,08		0,08
- PUP Tucol	5,50				0,00
- PUP Rue de l'Albarède				0,18	0,18
Grands Projets - études	9,42	5,45	2,39	1,61	4,00
- Toulouse Euro Sud-Ouest	4,36	2,60	1,22	1,22	2,44
- OPC Grands projets	0,40		0,20		0,20
- Mirail Garonne	0,50	0,38	0,10		0,10
- Etudes Grand Territoire Est	0,47		0,10		0,10
- Etudes pour les opérations d'aménagement	3,69	2,47	0,77	0,37	1,14
- Fabrique urbaine				0,02	0,02
Projets culturels	7,95	3,96	0,75		0,75
- Mix Art	2,73	0,04	0,70		0,70
- Aérosco피아	4,49	3,20	0,05		0,05
- Grainerie	0,73	0,73			0,00
Stadium				2,00	2,00
- Stadium				2,00	2,00
4ème volet : Les politiques publiques	676,72	163,73	83,56	14,24	97,79
Enseignement recherche campus	40,71	13,79	9,31	1,54	10,85
- CPER	10,76	7,36	2,06	1,40	3,46
- Renforcement fonctions supérieures	2,74	0,71	0,10		0,10
- Toulouse Campus	11,00	3,00	2,50		2,50
- Université ouverte	5,10		1,02		1,02
- IEP	2,16		0,48		0,48
- Navigation par satellites	0,95	0,62	0,25		0,25
- Recherche hors CPER	2,50	1,00	0,50		0,50
- Toulouse School of Economics	5,50	1,10	2,40		2,40
- Pilotage				0,14	0,14

Le réalisé au 31 12 1013 tient compte des dépenses effectivement mandatées au 31 12 2012 et pour 2013, des CP votés.

Le programme d'équipement de Toulouse Métropole

En millions d'euros	Les autorisations de programmes en cours(2010-2018)	Les autorisations de programmes - réalisé au 31/12/2013	Les crédits de paiement dans le budget 2014	Les crédits annuels dans le budget 2014	Les crédits totaux proposés dans le budget 2014
Habitat	161,95	41,54	21,53	0,47	22,00
- DAP Logement social public	66,11	22,93	10,32		10,32
- DAP Logement social public/fonds propres	60,05	9,72	6,70		6,70
- Logement social étudiants	3,85	2,68	0,60		0,60
- Logements GPV(ANRU)	11,66	4,31	2,65		2,65
- OPAH Copropriétés	0,80	0,09	0,15		0,15
- Réhabilitation habitat public (performance énergétique)	6,10	1,82	0,70		0,70
- Convention cadre habitat public	13,38		0,41		0,41
- Parc privé				0,47	0,47
Déplacements et Infrastructures	413,12	70,14	36,73	0,94	37,67
- PDMI-Voiries d'Etat	24,72	1,38	5,95		5,95
- LMSE	59,33	34,15	0,28		0,28
- Jonction Est	57,00				0,00
- Echangeur de Soupetard	2,83	2,10	0,74		0,74
- Chemin de Fenouillet	5,21	0,50	0,20		0,20
- BUN	146,71	6,79	8,73		8,73
- Avenue Eisenhower	18,87	0,30	0,15		0,15
- Franchissements Garonne	8,40	0,19			0,00
- Franchissements Empalot	8,70	0,25	0,10		0,10
- Ligne Garonne	11,10	0,33	6,50	0,14	6,64
- Plan exceptionnel vélo	29,62	21,74	2,85	0,15	3,00
- Cauloires de bus	10,40		2,40	0,30	2,70
- Amélioration des déplacements	2,23	0,97	0,40	0,17	0,57
- Edouard Belin	3,20	0,09			0,00
- Accès pole logistique secteur Aéronautique	0,55	0,05	0,25		0,25
- PUP Capio	8,63	0,40	3,59		3,59
- PUP Casino	9,19	0,73	3,58		3,58
- Route de Revel	3,21	0,08			0,00
- Grand Selve	3,20	0,08	1,02		1,02
- Divers	0,01	0,01			0,00
- Signalisation lumineuse				0,08	0,08
- Etudes de déplacements				0,10	0,10
Parcs de stationnement en ouvrage				0,05	0,05
- Parking gestion déléguée-Marengo				0,05	0,05
TELMUT				0,03	0,03
- TELMUT				0,03	0,03
Pluvial :	28,65	17,32	10,04		10,04
- Schéma directeur assainissement	7,89	3,37	4,23		4,23
- Branchements	1,36	0,86	0,50		0,50
- Dévoiements	6,22	5,12	1,00		1,00
- Réhabilitation	0,94	0,52	0,42		0,42
- Urbanisation	12,26	7,46	3,90		3,90
Déchets :	16,78	9,70	4,00	6,88	10,88
- Colonnes enterrées	10,76	5,12	2,75		2,75
- Daturas et centre de tri	2,50	2,40	0,11	0,01	0,11
- Décartonneur	1,30	1,20	0,10		0,10
- Acquisition de bennes				3,94	3,94
- Collecte de déchets				0,80	0,80
- Gestion des déchets				0,51	0,51
- Valorisation des déchets				0,64	0,64
- Traitement de la propreté	2,22	0,98	1,05	0,99	2,04
Réseaux électrification				0,60	0,60
- Extension des réseaux d'électrification				0,60	0,60
Ecologie urbaine	0,70	0,05	0,51	0,62	1,13
- Nature et agriculture en ville	0,70	0,05	0,51	0,28	0,79
- Agriculture périurbaine	0,00	0,00	0,00	0,05	0,05
- Parc naturel Pin Balma	0,70	0,05	0,51	0,00	0,51
- Ferme Salsas	0,00	0,00	0,00	0,23	0,23
- Zones humides				0,03	0,03
- Plan de Prévention du Bruit pour l'Environnement				0,21	0,21
- Autorité Organisatrice de l'Energie				0,10	0,10
Urbanisme :				0,54	0,54
- Elaboration des documents d'urbanisme				0,54	0,54
Bases de loisirs	0,51	0,46	0,03	1,92	1,95
- Bases de loisirs	0,51	0,46	0,03	1,92	1,95
Entretien zones d'activités				0,16	0,16
- Entretien patrimoine végétal				0,16	0,16
Cimetières	3,00	2,40	0,60		0,60
- Cimetières	3,00	2,40	0,60		0,60
Aires d'accueil des gens du voyage	1,03	0,05	0,10		0,10
- Aires d'accueil des gens du voyage	1,03	0,05	0,10		0,10
Développement économique	10,27	8,27	0,70	0,49	1,19
- Pépinières	1,87	1,87		0,25	0,25
- Aides au développement industriel	0,90	0,90			0,00
- Aides aux entreprises	2,40	0,40	0,70		0,70
- MINT	5,10	5,10		0,24	0,24
TOTAL	1 423,97	568,74	205,79	48,89	254,67

Les opérations 2014 au sein de la programmation pluriannuelle communautaire : 255 M€

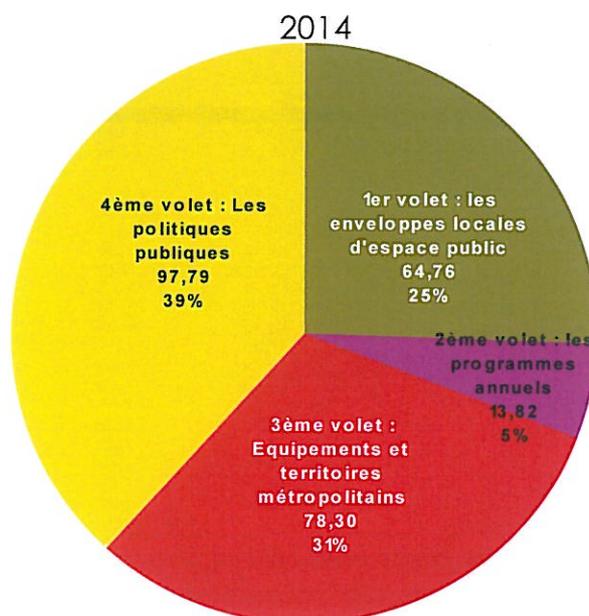
Comme le montre le tableau page 26 et 27, les opérations de Toulouse Métropole sont déclinées

en quatre volets :

- Premier volet : les enveloppes locales d'espaces publics : 65 M€

Le programme d'équipement de Toulouse Métropole

Les crédits d'investissement proposés dans le budget



Afin de poursuivre la programmation des voiries sur les différents territoires communautaires, chaque commune s'est vue attribuer une **enveloppe locale** correspondant à un an de charges transférées pour les crédits de paiement et à trois années pour l'AP. Actuellement l'AP 2009-2011 est quasiment consommée, l'AP 2012-2014 est en cours. Le tableau donne les chiffres qui consolident les deux types d'AP (anciennes et nouvelles) : soit 388 M€ dont 291 M€ consommés. Pour 2014 les crédits inscrits sont de 65 M€.

► **Deuxième volet : les programmes annuels récurrents nécessaires à l'exercice des compétences : 14 M€**

Les dépenses liées au fonctionnement des services (bâtiments, informatique, véhicules) de la communauté représentent 14 M€. En 2014, la communauté urbaine versera une première part de participation au capital de l'Agence France Locale, établissement financier des collectivités locales, en cours de création. La participation

totale sera de 2,5 M€.

► **Troisième volet : les grands équipements et territoires de développement métropolitain : 78 M€**

L'agglomération toulousaine se transforme pour répondre au quadruple objectif de métropole attractive, dynamique, durable, et solidaire :

Au cœur des Grands Projets Urbains, le nouveau **Parc des Expositions** dont l'agglomération souhaite se doter (10 M€). En 2014, les crédits inscrits permettent de réaliser les études en cours. Le début des travaux est prévu en 2015.

Toulouse rayonne par la qualité de ses universités et de ses pôles de recherche. Dédié à l'accueil d'activités innovantes et universitaires, le site **Montaudran Aérospace** (17 M€) prend forme avec son programme de voiries, d'habitat, de développement du Campus scientifique, l'implantation du Conservatoire des Mécaniques et les travaux de la Piste et des Jardins de la Ligne, espaces mémoire de l'Aéropostale.

Le programme d'équipement de Toulouse Métropole

Le **Grand Parc Garonne** : 7 communes au total renoueront avec le fleuve Garonne grâce à ce projet qui a pour ambition de mettre en valeur la richesse des milieux naturels situés sur ces rives, de préserver les paysages et d'offrir aux habitants 3000 hectares de lieux de loisirs, de rencontres et de promenades (7M€).

La participation au financement de la **Ligne à Grand Vitesse**, 7 M€

Ces 7 M€ sont destinés principalement, en 2014, au financement du tronçon de Tours à Bordeaux pour 6,5 M€. Des études sont également provisionnées pour la partie Bordeaux-Toulouse.

Les opérations d'aménagement (Oncopole, Ramassiers, Andromède, Monges, ZAC Garonne...) se poursuivent avec des enveloppes significatives : 16,7 M€ de participations aux déficits des opérations ou aux voiries de desserte (par exemple, 7 M€ pour les Ramassiers).

Des **opérations d'aménagement solidaires** : le Grand Projet de Ville représente 70 M€ d'effort de Toulouse Métropole en faveur des quartiers d'Empalot, la Reynerie, Bellefontaine. 42 % des actions seront réalisées fin 2013 et 15 M€ sont inscrits en 2014.

Enfin dans les **grands projets urbains** (4 M€) notons :

- La poursuite des études de Toulouse Euro Sud Ouest (autour du quartier de la gare Matabiau),
- La mise en place d'une OPC (0.2 M€) pour Ordonnancer, Piloter et Coordonner les différents projets du Centre de la métropole toulousaine (Toulouse Centre, Réseau structurants métropolitains du PDU, Toulouse EuroSudOuest et le Grand Parc Garonne)

Les projets culturels et sportifs (2,7 M€) seraient les suivants :

- Aéroscopia : une AP de 4,5 M€ et un CP de 0,05 M€

- Mix Art Myrys : une AP de 2,7 M€ un CP de 0,7 M€

- Le stadium : 8 M€ qui seront versés en quatre ans soit 2 M€ en 2014.

► Le quatrième volet : les politiques publiques, 98 M€

Ce quatrième volet consacré aux interventions structurantes et aux politiques de proximité de l'agglomération représente la plus grande partie des enveloppes financières.

• L'enseignement et la recherche : 11 M€

Domaine prioritaire de la programmation pluriannuelle, l'effort en faveur de l'enseignement et la recherche va être consacré principalement :

- au CPER : 3.5 M€,
- Au soutien aux universités : université ouverte et Institut d'Etudes Politiques, 1 M€
- A Toulouse Campus avec l'opération du Quartier des Sciences (2,5 M€) ...
- A la recherche hors CPER : une aide de 0,5 M€
- A Toulouse School Of Economics : un projet total de 5,5 M€ avec un CP de 2,4 M€ en 2014
- A l'aide au renforcement des centres de décisions économiques : 0.1 M€ pour des études (Biodyssée, centre routier, et c ...)

• L'habitat : 20 M€ en crédits de paiement.

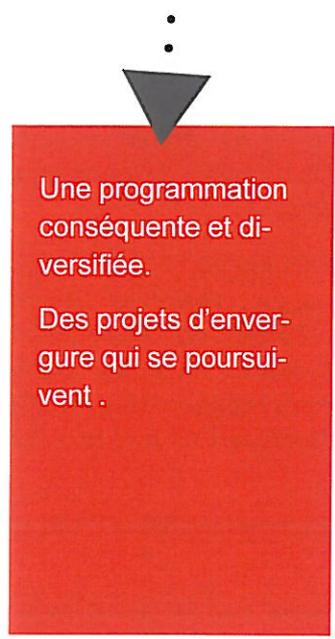
C'est un axe essentiel des politiques communautaires qui augmente de 5 M€ par rapport à 2013. En effet, non seulement les actions engagées sont maintenues et renforcées comme l'aide à la pierre (10,3 M€ de crédits de l'Etat et 6,7 M€ complémentaires sur les fonds communautaires) mais de nombreux chantiers se poursuivent :

- Pour le logement étudiant, une AP de 4 M€ et un CP 2014 de 0.6 M€ ;

- Pour le GPV, une AP de 12 M€ et un CP 2014 de 2,7 M€ ;
- Pour la réhabilitation de l'habitat social public un programme de 6 M€ et de 0,7 M en CP ;
- Pour les copropriétés en difficulté, 0,2 M€ ;
- Pour le nouveau partenariat avec Habitat Toulouse, une AP de 13 M€ et un CP de 0,4 M€.
- Les grands projets **d'amélioration des déplacements** sur l'agglomération.
 - Les programmes structurants multimodaux en maîtrise d'ouvrage : ils représentent 265 d'AP restant à réaliser et 10.8 M€ de CP 2014 : LMSE, BUN, chemin de Fenouillet, Eisenhower...
 - Les opérations structurantes de déplacements en partenariat :
 - ✓ La ligne Garonne : 6.6 M€
 - ✓ Les voiries d'Etat : 6 M€
 - ✓ L'aménagement de couloirs de bus dont les lignes 16 et 64 (1 M€), les lignes 67 et 58 (0,3 M€) financé par Tisséo.
 - ✓ Les PUP Capio, Casino et Barquil (projet urbain partenarial) : 7,2 M€
 - ✓ Le Grand Selve, un projet financé par la vente d'un terrain de 2.9 M€ : 1,2 M€
 - **Les pistes cyclables** : le Plan vélo, destiné à développer le réseau cyclable métropolitain représente un effort de 29 M€ de 2010 à 2015 (+ 5 M€) dont 3 M€ pour 2014. Outre cet effort particulier sur les voiries existantes, l'ensemble des projets et opérations de déplacement présente un volet concernant les « modes doux » de circulation. Ainsi, le territoire métropolitain est désormais doté de 500 km de réseau cyclable.
- Dans ce quatrième volet, le **Cadre de vie** va regrouper les services de proximité com-

me les déchets, la propreté (10.9 M€), l'assainissement pluvial (10 M€) ou les bases de loisirs (2 M€), l'urbanisme pour la réalisation du PLU (0.5M€) et les actions en faveur l'écologie urbaine (1,2 M€). Les actions d'écologie urbaine se développent avec notamment des projets nouveaux d'agriculture périurbaine comme le Parc de Pin Balma , les quinze sols et la ferme de Salsas.

- Les actions d'environnement et notamment le plan climat sont transversales et présentes dans les axes d'intervention de la communauté.
- Des travaux concernant deux récentes compétences de Toulouse Métropole sont engagés : la création de cimetières pour 0.6 M€ et les aires d'accueil de grands passage des gens du voyage pour 0.1 M€.
- **Les interventions en matière de développement économique** : Toulouse Métropole intervient pour encourager et promouvoir certains secteurs d'activités économiques (1.2 M€).



Les dépenses d'équipement par secteurs d'activité

L'effort d'équipement par secteurs d'activité	BP 2013	Budget total 2013	BP 2014	Structure budget primitif 2014
<i>En millions d'euros</i>				
Développement	49,58	57,36	51,52	20,2%
Habitat et cohésion sociale	17,79	20,78	24,95	9,8%
Déplacements	173,71	164,22	137,58	54,0%
Déchets et propreté	15,92	21,22	11,89	4,7%
Cadre de vie	11,59	24,64	15,81	6,2%
Services au public	268,60	288,23	241,75	94,9%
Dépenses de structure et divers	12,74	38,12	12,92	5,1%
TOTAL	281,33	326,35	254,67	100,0%

Les dépenses d'équipement par compétence

Le tableau ci-dessus indique la répartition des dépenses d'équipement par secteur d'activité.

Comme en fonctionnement les **enveloppes budgétaires consacrées aux déplacements sont prépondérantes et représentent 54%**.

Le développement économique et urbain est le deuxième secteur d'investissement de Toulouse Métropole. Il s'agit d'une mission essentielle des communautés urbaines qui représente **20%** (18% en 2013).

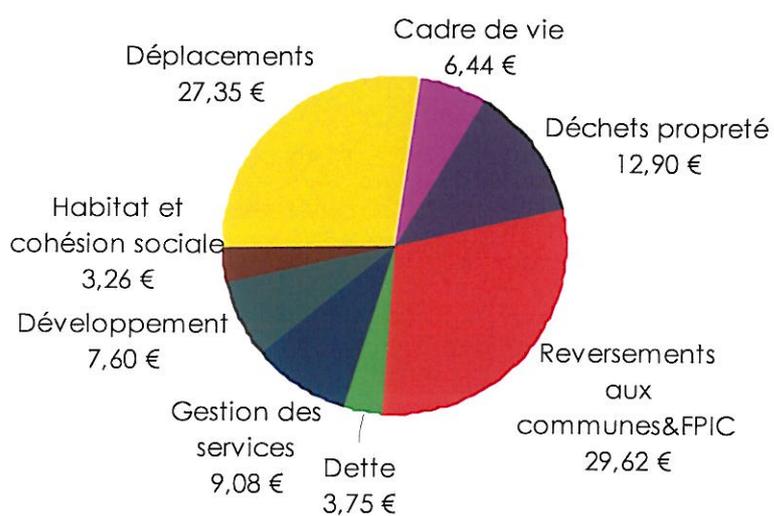
Le **cadre de vie** représente 6%, deux points de plus qu'en 2013.

L'habitat, avec un poids de 9 % des dépenses d'équipement, est la compétence qui évolue en structure le plus fortement par rapport à 2013 (+ 3 points).

Les dépenses d'administration sont stables et représentent environ 13 € par an.



Les interventions de Toulouse Métropole (fonctionnement et investissement) pour 100 euros



Le graphique ci-dessus présente la répartition des actions communautaires fonctionnement et investissement confondus pour 100 euros.

Le financement de l'investissement

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
	BP 2013	BP 2014	Part dans le financement 2013	Part dans le financement 2014
Epargne nette	24,18	21,27	9%	8%
Cessions	5,93	2,50	2%	1%
Subventions	45,80	39,82	16%	16%
Remboursements de travaux	13,19	12,43	5%	5%
FCTVA et taxes d'urbanisme	37,00	32,00	13%	13%
Total des ressources propres	126,10	108,02	45%	42%
Remboursements de prêts aux budgets annexes et des avances aux SEM	3,34	5,39	1%	2%
Total des ressources hors emprunt	129,43	113,41	46%	45%
Emprunt d'équilibre	151,90	141,26	54%	55%
Financement total	281,33	254,67	100%	100%

Le financement des dépenses d'équipement

Pour financer les 255 M€ de dépenses d'investissement hors dette (total des dépenses d'investissement diminué du remboursement du capital de la dette) la communauté va :

- ▮ Utiliser l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (21 M€) ;
- ▮ recevoir des subventions (40 M€), des produits de cessions (2,5 M€) et d'autres recettes tels que le FCTVA (22 M€) ou les taxes d'urbanisme (10 M€) ;
- ▮ Recouvrer des remboursements de travaux pour 12 M€ ;
- ▮ Percevoir des remboursements d'avances de 5,4 M€
- ▮ Recourir à l'emprunt pour le complément de financement nécessaire (141 M€).

Le FCTVA et les taxes d'urbanisme

Le fonds de compensation de la TVA est de 22

M€ correspondant à 145 M€ (sur 250 M€ de prévisions de réalisation totale des dépenses d'investissement en 2013) de prévisions de dépenses éligibles en 2013. En 2013, le FCTVA était de 30 M€, du fait de l'acquisition en 2012, de l'immeuble Marenco Boulevard. Les communautés urbaines, à l'identique des communes perçoivent le fonds avec deux années de retard ou un an, si elles bénéficient du plan de relance de 2009, ce qui est le cas pour Toulouse Métropole.

La fiscalité de l'urbanisme (taxe locale d'équipement et désormais taxe d'aménagement) a impacté le budget communautaire 2013 pour 7 M€. Pour 2014, la prévision budgétaire est de 10 M€ et comprend essentiellement de la taxe d'aménagement. Celle-ci s'applique en effet à partir de mars 2012 et devrait sensiblement représenter les mêmes montants que la TLE en année ordinaire. Les délais de récupération de celle-ci étant de 12 mois, les premiers encaissements ont eu lieu dans le courant de l'année 2013. Les produits issus de la taxe d'aménagement majorée n'ont pas pu être évalués à ce jour.

Les subventions d'investissement et participations reçues : 40 M€

Elles sont inscrites en fonction des notifications adressées par les partenaires à Toulouse Métropole : près de 40 M€ sont prévus pour cette nouvelle année budgétaire. Ce montant devrait être amené à évoluer au fur et à mesure des notifications.

L'Etat devrait verser 14 M€ dont 10 M€ pour l'aide à la pierre et 2 M€ de subvention pour les opérations du Grand Projet de Ville. Le Conseil Général verserait 1,3 M€ pour le pool routier, l'aide à l'urbanisation des voiries départementales et les opérations accessoires de la voirie comme les trottoirs...

Le Département et la Région devraient également intervenir dans le cadre de la convention territoriale pour soutenir des projets tels que : Mix Art Myrys, le Grand Parc Garonne, Montaudran.... Parallèlement le début des aides financières pour le Parc Des Expositions se met en place.

Pour compléter les subventions départementales pour la voirie, l'Etat verse une dotation calculée à partir du produit des amendes de police. Cette dotation subit actuellement une forte diminution ; en 2014, il est inscrit un montant de 5,5 M€. En 2010 et 2011, cette dotation s'élevait à 6 M€ par an. Rappelons que cette recette est obligatoirement affectée à la sécurité routière et à l'amélioration de la circulation.

Dans le cadre des actions partenariales des participations spécifiques permettent de financer des opérations d'aménagement (PUP, PAE, aides spécifiques, fonds de concours de communes...).

Les opérations pour le compte de tiers et de remboursement de travaux : 12,4 M€

Il s'agit principalement de remboursement de Tisséo pour des aménagements de voiries destinés aux transports collectifs.

Les cessions : 2,5 M€

Les ventes de terrains concernent uniquement la

prise en compte des surcoûts fonciers des opérations de logement social (acquisition de terrains et revente à un prix plus faible).

Les autres recettes d'investissement : 5,4 M€

A ces recettes s'ajoutent :

- 4 M€ de remboursement d'avances versées aux SEM ; le montant de ces remboursements d'avances consenties dans le cadre des concessions d'aménagement ou des conventions publiques d'aménagement peut varier en fonction de l'avancée réelle des opérations. En période de ralentissement des commercialisations Toulouse Métropole peut décaler ces remboursements.
- Les remboursements des budgets annexes : certains budgets annexes ont bénéficié de prêts du budget général. Leur remboursement (1 M€) est donc inscrit au budget principal en recettes.

L'emprunt : 141 M€

Le recours à l'emprunt serait de 141 M€ soit 55 % du financement des dépenses d'équipement de 2014. Cependant compte tenu des délais d'exécution des programmes, il est envisagé une réalisation du programme d'investissement 2014 à hauteur de 230 M€. L'emprunt de 141 M€ est donc théorique. Il devrait se situer au compte administratif 2014 autour de 100 M€ soit moins de 50% du financement des dépenses d'investissement.

L'équilibre des budgets annexes

Le budget assainissement

Ce budget retrace les mouvements financiers de l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées. Les crédits concernant l'assainissement pluvial sont inclus dans le budget principal.

En 2014, l'autofinancement retrouve le niveau de 2012 de 6 M€, 2013 ayant été atypique du fait de retards dans la perception des recettes. Les dépenses de fonctionnement progressent plus fortement que les recettes.

Malgré l'achèvement de la station de l'Aussonnelle et de celle de Castelginest, l'effort d'équipement se maintient à un niveau élevé, notamment avec plusieurs grosses opérations de dé-

voisement de réseaux, (Bassin Saune), d'extension (Garonne Nord) ou encore des travaux sur la STEP de Saint-Jory. Il est couvert par de l'emprunt (9 M€).

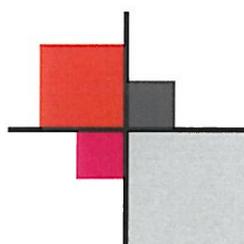
Le budget de l'eau

Les recettes d'exploitation augmentent en 2013 de +13% (hausse liée au retard exceptionnel de facturation de 2013 comme pour l'assainissement) et les dépenses de +10%. Il en résulte une baisse légère de l'autofinancement.

L'effort d'équipement de 12 M€ est financé :

- ▮ Par de l'autofinancement pour 4 M€
- ▮ Par de l'emprunt pour 7 M€.

En millions d'euros	Assainissement			Eau		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	20,59	20,61	23,85	27,94	30,35	34,64
<i>dont recettes d'exploitation</i>	19,34	20,61	23,66	27,47	30,35	34,64
Dépenses de fonctionnement	14,51	16,70	17,45	23,33	26,06	30,67
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,60	1,41	1,10	0,56	0,76	0,80
Épargne brute	6,08	3,91	6,40	4,61	4,29	3,97
Dépenses d'investissement	16,04	20,47	19,25	11,09	16,77	12,17
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	3,60	3,99	3,60	1,31	0,94	1,58
Recettes d'investissement	9,97	16,56	12,85	6,48	12,48	8,20
<i>dont emprunt</i>	9,25	13,95	9,20	6,00	12,38	7,37



Le budget activités immobilières (ou immobilier d'entreprises)

Ce budget permet de comptabiliser les dépenses et les recettes de l'activité immobilière de Toulouse Métropole : pépinières et hôtels d'entreprises et les équipements d'intérêts généraux d'Aéroconstellation. L'autofinancement de ce budget est stable. Les dépenses d'équipement sont en nette diminution. La section d'investissement est de 2.6 M€ permettant de financer les travaux des pépinières pour 0.6 M€ et de rembourser le capital de la dette pour 2 M€.

Le budget Infrastructures Métropolitaines de télécommunication (IMT)

Ce budget permet de tenir une comptabilité distincte, comme cela est prévu par la loi, pour les investissements réalisés en fibres optiques par la collectivité d'une part. D'autre part, depuis le 1er janvier 2011, est intégrée dans ce budget, la gestion des installations de réseaux physiques de télécommunication. Les recettes de fonctionnement couvrent en partie l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

De 2012 à 2014, des travaux d'extension du réseau de fibre optique ont été engagés pour 13 M€. Ces travaux seront entièrement financés par

En millions d'euros	Immobilier d'entreprises			IMT		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	8,93	9,79	10,66	1,23	1,65	1,96
<i>dont recettes d'exploitation</i>	6,77	5,99	7,25	1,23	1,65	1,96
<i>dont subvention d'équilibre</i>						
Dépenses de fonctionnement	0,64	7,31	8,31	0,38	0,41	0,69
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,57	0,53	0,50	0,03	0,04	0,18
Epargne brute	8,29	2,49	2,35	0,85	1,24	1,27
Dépenses d'investissement	2,69	2,56	2,60	1,30	10,83	4,71
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	2,50	1,93	2,06	0,00	0,00	0,70
Recettes d'investissement	0,19	0,07	0,25	0,45	9,59	3,44
<i>dont subventions</i>	0,00	0,00	0,25	0,00	0,00	0,00
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,07	0,00	0,44	9,59	3,44

emprunt. Les recettes de location de ces nouveaux réseaux viendront couvrir les annuités d'emprunt à partir de 2014.

L'aérodrome de Lasbordes

Cet aérodrome a été transféré par l'Etat en 2007. En 2014, le budget de fonctionnement représente 0,16 M€ euros de recettes (produit de la taxe d'atterrissage, des loyers des bâtiments mis à disposition des clubs, et dotation de décentralisa-

En millions d'euros	Aérodrome de Lasbordes		
	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	0,13	0,14	0,16
<i>dont recettes d'exploitation</i>	0,13	0,14	0,14
<i>dont subvention d'équilibre</i>	0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement	0,13	0,12	0,13
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,00	0,00	0,00
Epargne brute	0,00	0,02	0,03
Dépenses d'investissement (hors dette)	0,06	0,05	0,03
Recettes d'investissement (hors dette)	0,06	0,03	0,00
<i>Emprunt</i>	0,06	0,03	0,00

Les ZAC et lotissements

tion de l'Etat) qui couvriront les dépenses de fonctionnement de 0.13 M€.

Pour cette raison la présentation des budgets ci-après fait surtout apparaître des dépenses et recettes réelles en section de fonctionnement.

Les opérations d'aménagement

Les budgets des ZAC disposent d'une comptabilité de stocks de terrains aménagés. Les principes sont les suivants : les dépenses d'acquisition et d'aménagement de ces terrains sont enregistrées en fonctionnement puis immobilisées dans un compte de la section d'investissement qui retrace la valeur des terrains aménagés.

Les cessions de terrains sont également enregistrées en fonctionnement et chaque vente fait l'objet d'une sortie de « stocks ».

Le budget de la ZAC de l'Oncopole

Cette opération est en cours d'achèvement et les travaux en phase de diminution. Ils représenteront 2.6 M€ financés par 2 M€ de ventes et des reliquats attendus de subventions.

Le budget 4 saisons à Fonbeauzard : 0.04 M€

Les aménagements sont en cours de finalisation. Les recettes de cessions couvrent les dépenses restantes.

En millions d'euros	Oncopôle			4 Saisons Fonbeauzard		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	7,27	4,40	2,20	0,18	0,04	0,03
<i>dont ventes de terrains</i>	2,27	2,40	2,20	0,18	0,04	0,04
<i>dont subvention d'équilibre</i>	5,00	2,00	0,00			
Dépenses de fonctionnement	6,04	3,45	2,62	0,18	0,04	0,03
<i>dont intérêts de la dette</i>	0,33	0,09	0,22	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement						
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,99			
<i>dont subventions</i>			0,73			
<i>dont emprunt</i>	0,00	0,00	0,27			

Annexes

Note méthodologique

Le budget et le vote des taux d'imposition

Pour l'adoption de ce budget 2014, le conseil de communauté de Toulouse Métropole va procéder en deux temps :

- ▶ En décembre 2013, le budget primitif qui sera soumis au vote, sera établi sur des éléments estimés de croissance des bases d'imposition et des dotations de l'Etat.
- ▶ Puis, en avril 2014, après notification par les services de l'Etat des bases d'imposition, du montant de la CVAE, de l'IFER et de la TAS-COM ainsi que des autres concours financiers, le Conseil sera en mesure d'adopter, comme chaque année, les taux de cotisation foncière des entreprises et des taxes ménages.

A cette occasion, les ajustements budgétaires seront pris en compte dans une décision modificative n°1, complémentaire au budget primitif.

La procédure budgétaire

Pour ce budget 2014, les services de la communauté ont élaboré leurs propositions budgétaires en s'appuyant sur une segmentation des activités tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'élaboration a bien sûr tenu compte de la nouvelle procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement.

L'exécution du budget 2014 permettra ainsi de mesurer les moyens alloués à chaque projet communautaire.

Le budget reste présenté comme cela est prévu dans les normes réglementaires et comptables :

M14 pour le budget principal, les budgets des ZAC, lotissements, infrastructures métropolitaines de télécommunication, immobilier d'entreprises, et M4 pour les budgets assainissement, eau et Lasbordes.

Lecture des tableaux

Dans les tableaux d'analyse, les évolutions indiquées sont des évolutions réelles qui retraitent l'inflation. L'inflation prise en compte en 2014 est de 1.3%.

Population

La population de Toulouse Métropole est 711 763 habitants (dernier arrêté connu de décembre 2011 prenant en compte la population INSEE de 2009).

ABREVIATIONS

4 T : 4 Taxes	gères
AC : Attribution de Compensation	SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle
AP : autorisations de programmes	SPPS : Suppression Progressive de la Part Salaires
CIF : Coefficient d'Intégration Fiscale	TA : taxe d'aménagement
CA : Communautés d'Agglomération	TAM : taxe d'aménagement majorée
CC : Communautés de Communes	TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
CET : contribution économique territoriale	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises	TH : Taxe d'Habitation
CP : crédits de paiement	TLE : taxe locale d'équipement
CU : Communautés Urbaines	TMN : Taux Moyen National
CVAE : cotisation à la valeur ajoutée	TMP : Taux Moyen Pondéré
DC : Dotation de Compensation	TP : Taxe Professionnelle
DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	TPU : Taxe Professionnelle Unique
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	TPZ : Taxe Professionnelle de Zone
DGN : Dotation Globale de Neutralisation	VP : Valeur de Point
DI : Dotation d'Intercommunalité	ZAC : zone d'aménagement concertée
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire	ZAE : Zone d'Activité Economique
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
FA : Fiscalité Additionnelle	
FB : Foncier Bâti	
FNB : Foncier Non Bâti	
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	
FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique	
IFER : imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux	
IM : Impôts Ménages	
LF : Loi de Finances	
NTA : nouveaux territoires de l'Art	
PAE : projet d'aménagement d'ensemble	
PF : Potentiel Fiscal	
Pfi : Potentiel Financier	
Pfia : potentiel financier agrégé	
PLF : projet de loi de finances	
PUP : projet urbain partenarial	
PVA : Plafonnement en fonction de la Valeur Ajoutée	
RA : Redevance Assainissement	
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ména-	

DEFINITIONS

Abattements : réductions appliquées sur les bases d'imposition de la taxe d'habitation des résidences principales. Les abattements sont obligatoires pour charges de famille. Les collectivités locales peuvent, d'autre part, instituer un abattement général qui s'applique à l'ensemble des redevables, et un abattement spécial réservé aux non-imposables sur le revenu et dont la valeur locative n'excède pas un certain montant.

Attribution de Compensation : attribution à caractère obligatoire versée à une commune membre par le groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle permet de lui restituer le produit de fiscalité professionnelle qu'elle percevait l'année précédant le passage en FPU (y compris les compensations pour suppression progressive de la part salaire et zones de redynamisation urbaine / zones franches urbaines), corrigé du montant des impôts et compensations ménages que le groupement prélevait auparavant sur le territoire de la commune et des charges que celle-ci transfère.

Base d'imposition : elle sert à calculer l'impôt de chaque contribuable. Elle est égale à la valeur locative cadastrale pour la taxe d'habitation, au revenu net cadastral pour les taxes foncières, à la valeur locative des immeubles pour l'exercice de l'activité pour la Cotisation Foncière des Entreprises.

Dotation d'intercommunalité : Egale à la DGF totale moins la dotation de compensation. La dotation d'intercommunalité des CU est égale à 60 €, multiplié par le nombre d'habitants.

Dotation de compensation : dotation créée en 2004. Elle est égale à la somme de la compensation SPPS 2003 et du FNP.DCTP 2003. Son évolution est prévue par les différentes lois de finances.

Dotation de Solidarité Communautaire : allocation, facultative pour les communautés de communes et pour les communautés d'agglomération et obligatoires dans le cas des communautés urbaines, que le regroupement verse aux communes. Le partage de la DSC s'effectue en fonction de critères choisis par les membres du conseil communautaire. Pour les communautés urbaines ces critères sont majoritairement le potentiel fiscal et le revenu par habitant.

Epargne brute : elle est égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Epargne de gestion : différence entre les recettes de fonctionnement et les recettes de dépenses courantes de gestion.

Epargne nette : elle représente l'épargne brute diminuée du remboursement annuel du capital de la dette.

Euros courants: une augmentation en euros courants mesure la variation entre deux exercices.

Euros constants: la variation entre deux années est diminuée de l'inflation. Le montant de n+1 est ramené en euros de n.

DEFINITIONS

Population DGF : population égale à la population totale (ou population INSEE) augmentée d'une personne par résidence secondaire et par place de caravanes (ce dernier chiffre est porté à 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR bourg centre en n-2).

Taux moyen pondéré : le calcul d'un taux d'imposition moyen pour plusieurs collectivités est égal au rapport entre la somme des produits fiscaux et la somme des bases d'imposition. C'est donc le taux qui, appliqué à l'ensemble des bases, permet d'obtenir l'ensemble des produits. Lorsque le taux moyen est par ailleurs consolidé (c'est-à-dire qu'il concerne à la fois les communes et le groupement), les bases de référence sont les bases communales, éventuellement majorées des bases de taxe professionnelle de zone, ou les bases intercommunales en cas de taxe professionnelle unique.

Budget principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 277 704,23	11 760 682,45	11 760 682,45	11 760 682,45
204	Subventions d'équipement versées	55 309 938,70	63 261 399,85	63 261 399,85	63 261 399,85
21	Immobilisations corporelles	51 903 011,48	49 268 753,35	49 268 753,35	49 268 753,35
23	Immobilisations en cours	147 305 366,78	118 197 480,93	118 197 480,93	118 197 480,93
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	269 796 021,19	242 488 316,58	242 488 316,58	242 488 316,58
13	Subventions d'investissement	50 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	181 869 000,00	184 304 400,00	184 304 400,00	184 304 400,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	60 000,00	1 180 000,00	1 180 000,00	1 180 000,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	182 079 000,00	185 814 400,00	185 814 400,00	185 814 400,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	11 328 605,46	10 675 000,00	10 675 000,00	10 675 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	463 203 626,65	438 977 716,58	438 977 716,58	438 977 716,58
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	34 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	5 264 458,00	13 437 000,00	13 437 000,00	13 437 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 298 458,00	13 617 000,00	13 617 000,00	13 617 000,00
	TOTAL	468 502 084,65	452 594 716,58	452 594 716,58	452 594 716,58

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES

452 594 716,58

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	45 801 534,00	39 818 151,00	39 818 151,00	39 818 151,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	314 894 636,65	302 256 416,58	302 256 416,58	302 256 416,58
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	585 542,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
	Total des recettes d'équipement	361 281 712,65	343 124 567,58	343 124 567,58	343 124 567,58
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	37 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	4 400,00	4 400,00	4 400,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	2 751 558,00	5 391 000,00	5 391 000,00	5 391 000,00
24	Produits des cessions d'immobilisations	5 930 000,00	2 504 000,00	2 504 000,00	2 504 000,00
	Total des recettes financières	45 686 558,00	39 899 400,00	39 899 400,00	39 899 400,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	13 188 176,00	11 375 000,00	11 375 000,00	11 375 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	420 156 446,65	394 398 967,58	394 398 967,58	394 398 967,58
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	8 241 680,00	5 698 749,00	5 698 749,00	5 698 749,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	34 839 500,00	39 060 000,00	39 060 000,00	39 060 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	5 264 458,00	13 437 000,00	13 437 000,00	13 437 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	48 345 638,00	58 195 749,00	58 195 749,00	58 195 749,00
	TOTAL	468 502 084,65	452 594 716,58	452 594 716,58	452 594 716,58

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

452 594 716,58

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

44 578 749,00

Budget principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	77 482 669,00	77 395 233,00	77 395 233,00	77 395 233,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	143 424 193,00	152 284 067,00	152 284 067,00	152 284 067,00
014	Atténuations de produits	296 507 000,00	296 900 000,00	296 900 000,00	296 900 000,00
65	Autres charges de gestion courante	184 834 034,00	189 429 250,00	189 429 250,00	189 429 250,00
666	Frais de fonct. des groupes d'élus	711 593,00	726 000,00	726 000,00	726 000,00
Total des dépenses de gestion courante		702 959 489,00	716 734 550,00	716 734 550,00	716 734 550,00
66	Charges financières	9 560 000,00	14 100 000,00	14 100 000,00	14 100 000,00
67	Charges exceptionnelles	376 000,00	1 361 000,00	1 361 000,00	1 361 000,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		713 895 489,00	732 195 550,00	732 195 550,00	732 195 550,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	8 241 680,00	5 698 749,00	5 698 749,00	5 698 749,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	34 839 500,00	39 060 000,00	39 060 000,00	39 060 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		43 081 180,00	44 758 749,00	44 758 749,00	44 758 749,00
TOTAL		756 976 669,00	776 954 299,00	776 954 299,00	776 954 299,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	776 954 299,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	185 450,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	30 862 350,00	30 718 894,00	30 718 894,00	30 718 894,00
73	Impôts et taxes	521 657 870,00	546 026 000,00	546 026 000,00	546 026 000,00
74	Dotations et participations	177 195 305,00	172 639 556,00	172 639 556,00	172 639 556,00
75	Autres produits de gestion courante	26 339 694,00	25 472 127,00	25 472 127,00	25 472 127,00
Total des recettes de gestion courante		756 240 669,00	775 016 577,00	775 016 577,00	775 016 577,00
76	Produits financiers	-	227 722,00	227 722,00	227 722,00
77	Produits exceptionnels	702 000,00	1 530 000,00	1 530 000,00	1 530 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		756 942 669,00	776 774 299,00	776 774 299,00	776 774 299,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	34 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		34 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
TOTAL		756 976 669,00	776 954 299,00	776 954 299,00	776 954 299,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	776 954 299,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 578 749,00
---	----------------------

Budget annexe Assainissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	339 600,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	815 000,00	815 000,00	815 000,00
23	Immobilisations en cours	15 990 797,00	14 482 423,31	14 482 423,31	14 482 423,31
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	16 480 397,00	15 417 423,31	15 417 423,31	15 417 423,31
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	28 879 700,00	20 600 000,00	20 600 000,00	20 600 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	28 879 700,00	20 600 000,00	20 600 000,00	20 600 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	230 215,00	230 215,00	230 215,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	45 360 097,00	36 247 638,31	36 247 638,31	36 247 638,31
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 875 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00	836 765,00	836 765,00	836 765,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 075 000,00	2 801 765,00	2 801 765,00	2 801 765,00
	TOTAL	47 435 097,00	39 049 403,31	39 049 403,31	39 049 403,31

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	
=	TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	39 049 403,31

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	2 404 097,00	1 175 732,00	1 175 732,00	1 175 732,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 843 117,00	27 752 591,31	27 752 591,31	27 752 591,31
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	41 247 214,00	28 928 323,31	28 928 323,31	28 928 323,31
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
	Total des recettes financières	200 000,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	230 215,00	230 215,00	230 215,00
	Total des recettes réelles d'investissement	41 447 214,00	29 848 538,31	29 848 538,31	29 848 538,31
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	2 774 783,00	4 906 600,00	4 906 600,00	4 906 600,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 013 100,00	3 457 500,00	3 457 500,00	3 457 500,00
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00	836 765,00	836 765,00	836 765,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 987 883,00	9 200 865,00	9 200 865,00	9 200 865,00
	TOTAL	47 435 097,00	39 049 403,31	39 049 403,31	39 049 403,31

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	39 049 403,31

=	Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	6 399 100,00
---	--	---------------------

Budget annexe Assainissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT SECTION D'EXPLOITATION CHAPITRES	II A2
---	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 572 050,00	11 215 400,00	11 215 400,00	11 215 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000,00	1 776 500,00	1 776 500,00	1 776 500,00
014	Atténuations de produits	2 110 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
65	Autres charges de gestion courante	496 000,00	468 500,00	468 500,00	468 500,00
Total des dépenses de gestion des services		14 678 050,00	15 360 400,00	15 360 400,00	15 360 400,00
66	Charges financières	1 412 500,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
67	Charges exceptionnelles	610 000,00	935 500,00	935 500,00	935 500,00
022	Dépenses imprévues	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 700 550,00	17 445 900,00	17 445 900,00	17 445 900,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 774 783,00	4 906 600,00	4 906 600,00	4 906 600,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 013 100,00	3 457 500,00	3 457 500,00	3 457 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 787 883,00	8 364 100,00	8 364 100,00	8 364 100,00
TOTAL		22 488 433,00	25 810 000,00	25 810 000,00	25 810 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	25 810 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	20 031 000,00	22 917 000,00	22 917 000,00	22 917 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	572 433,00	492 000,00	492 000,00	492 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des recettes de gestion des services		20 613 433,00	23 659 000,00	23 659 000,00	23 659 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	186 000,00	186 000,00	186 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		20 613 433,00	23 845 000,00	23 845 000,00	23 845 000,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 875 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 875 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00	1 965 000,00
TOTAL		22 488 433,00	25 810 000,00	25 810 000,00	25 810 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	25 810 000,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 399 100,00
---	---------------------

Budget annexe Eau

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EAU POTABLE	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 013 500,00	1 075 000,00	1 075 000,00	1 075 000,00
21	Immobilisations corporelles	843 000,00	903 000,00	903 000,00	903 000,00
23	Immobilisations en cours	13 967 923,00	8 616 340,00	8 616 340,00	8 616 340,00
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	15 824 423,00	10 594 340,00	10 594 340,00	10 594 340,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	17 363 130,00	25 880 000,00	25 880 000,00	25 880 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	17 363 130,00	25 880 000,00	25 880 000,00	25 880 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	33 187 553,00	36 474 340,00	36 474 340,00	36 474 340,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	405 000,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	505 000,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
	TOTAL	33 692 553,00	36 879 340,00	36 879 340,00	36 879 340,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	+
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	= 36 879 340,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	830 000,00	830 000,00	830 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 799 553,00	31 667 233,00	31 667 233,00	31 667 233,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	28 799 553,00	32 497 233,00	32 497 233,00	32 497 233,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
165	Dépôt et cautionnement reçus	-	5 000,00	5 000,00	5 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	-	-	-
	Total des recettes financières	100 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	28 899 553,00	32 502 233,00	32 502 233,00	32 502 233,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	99 007,00	99 007,00	99 007,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	4 693 000,00	4 278 100,00	4 278 100,00	4 278 100,00
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 793 000,00	4 377 107,00	4 377 107,00	4 377 107,00
	TOTAL	33 692 553,00	36 879 340,00	36 879 340,00	36 879 340,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 36 879 340,00

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	3 972 107,00
---	---------------------

Budget annexe Eau

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EAU POTABLE SECTION D'EXPLOITATION CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 847 975,00	8 735 300,00	8 735 300,00	8 735 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 450 000,00	2 840 833,00	2 840 833,00	2 840 833,00
014	Atténuations de produits	2 300 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	11 328 000,00	13 519 000,00	13 519 000,00	13 519 000,00
Total des dépenses de gestion des services		24 925 975,00	27 595 133,00	27 595 133,00	27 595 133,00
66	Charges financières	760 100,00	802 500,00	802 500,00	802 500,00
67	Charges exceptionnelles	375 000,00	2 225 000,00	2 225 000,00	2 225 000,00
022	Dépenses imprévues	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		26 061 075,00	30 672 633,00	30 672 633,00	30 672 633,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	99 007,00	99 007,00	99 007,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	4 693 000,00	4 278 100,00	4 278 100,00	4 278 100,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 693 000,00	4 377 107,00	4 377 107,00	4 377 107,00
TOTAL		30 754 075,00	35 049 740,00	35 049 740,00	35 049 740,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 049 740,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	30 013 772,00	32 775 240,00	32 775 240,00	32 775 240,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	99 303,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	265 000,00	265 000,00	265 000,00
Total des recettes de gestion des services		30 113 075,00	33 136 240,00	33 136 240,00	33 136 240,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	236 000,00	1 508 500,00	1 508 500,00	1 508 500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		30 349 075,00	34 644 740,00	34 644 740,00	34 644 740,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	405 000,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		405 000,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
TOTAL		30 754 075,00	35 049 740,00	35 049 740,00	35 049 740,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 049 740,00

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 972 107,00
--	---------------------

Budget annexe immobilier d'entreprises et EIG

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET IMMO. D'ENTREPRISES ET EIG	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	600 000,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	600 000,00	482 000,00	482 000,00	482 000,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	1 930 000,00	2 055 000,00	2 055 000,00	2 055 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	1 960 000,00	2 115 000,00	2 115 000,00	2 115 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 560 000,00	2 597 000,00	2 597 000,00	2 597 000,00
				+	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	817 130,00	775 000,00	775 000,00	775 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	817 130,00	775 000,00	775 000,00	775 000,00
	TOTAL	3 377 130,00	3 372 000,00	3 372 000,00	3 372 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	3 372 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	74 282,00	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	74 282,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	74 282,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
				+	
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	289 848,00	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 013 000,00	3 122 000,00	3 122 000,00	3 122 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 302 848,00	3 122 000,00	3 122 000,00	3 122 000,00
	TOTAL	3 377 130,00	3 372 000,00	3 372 000,00	3 372 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 372 000,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 347 000,00
---	---------------------

Budget annexe immobilier d'entreprises et EIG

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET IMMO. D'ENTREPRISES ET EIG	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 780 480,00	7 797 554,00	7 797 554,00	7 797 554,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		6 780 480,00	7 797 554,00	7 797 554,00	7 797 554,00
66	Charges financières	528 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	15 000,00	15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 308 480,00	8 312 554,00	8 312 554,00	8 312 554,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	289 848,00	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 013 000,00	3 122 000,00	3 122 000,00	3 122 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 302 848,00	3 122 000,00	3 122 000,00	3 122 000,00
TOTAL		10 611 328,00	11 434 554,00	11 434 554,00	11 434 554,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 434 554,00
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	-	-	-	-
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	25 000,00	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	9 769 198,00	10 649 554,00	10 649 554,00	10 649 554,00
Total des recettes de gestion courante		9 794 198,00	10 649 554,00	10 649 554,00	10 649 554,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 794 198,00	10 659 554,00	10 659 554,00	10 659 554,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	817 130,00	775 000,00	775 000,00	775 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		817 130,00	775 000,00	775 000,00	775 000,00
TOTAL		10 611 328,00	11 434 554,00	11 434 554,00	11 434 554,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 434 554,00
--	---------------

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 347 000,00
--	--------------

Budget annexe Infrastructures métropolitaines de télécommunication

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET IMT SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
23	Immobilisations en cours	10 030 000,00	3 208 223,46	3 208 223,46	3 208 223,46
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	10 830 000,00	4 008 223,46	4 008 223,46	4 008 223,46
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	9 700 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	9 700 000,00	9 700 000,00	9 700 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 830 000,00	13 708 223,46	13 708 223,46	13 708 223,46
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (5)	210 000,00	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	210 000,00	-	-	-
	TOTAL	11 040 000,00	13 708 223,46	13 708 223,46	13 708 223,46
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)					=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES					13 708 223,46
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 592 600,00	12 438 223,46	12 438 223,46	12 438 223,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	9 592 600,00	12 438 223,46	12 438 223,46	12 438 223,46
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de foncl. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	9 592 600,00	12 438 223,46	12 438 223,46	12 438 223,46
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	971 150,00	913 000,00	913 000,00	913 000,00
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (5)	266 250,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	210 000,00	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 447 400,00	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00
	TOTAL	11 040 000,00	13 708 223,46	13 708 223,46	13 708 223,46
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 708 223,46
Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 270 000,00

Budget annexe Infrastructures métropolitaines de télécommunication

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET IMT	II A2
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	362 000,00	512 000,00	512 000,00	512 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		362 000,00	512 000,00	512 000,00	512 000,00
66	Charges financières	44 100,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 500,00	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		414 600,00	692 000,00	692 000,00	692 000,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	971 150,00	913 000,00	913 000,00	913 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	266 250,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 237 400,00	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00
TOTAL		1 652 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 962 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 082 000,00	1 082 000,00	1 082 000,00	1 082 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	570 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 652 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 652 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-	-	-	-
TOTAL		1 652 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 962 000,00

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 270 000,00
--	---------------------

Budget annexe ZAC Oncopôle

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ONCOPELE	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	10 235 187,00	10 880 000,00	10 880 000,00	10 880 000,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	10 235 187,00	10 880 000,00	10 880 000,00	10 880 000,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 235 187,00	10 880 000,00	10 880 000,00	10 880 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	33 143 686,81	29 237 369,54	29 237 369,54	29 237 369,54
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	33 143 686,81	29 237 369,54	29 237 369,54	29 237 369,54
	TOTAL	43 378 873,81	40 117 369,54	40 117 369,54	40 117 369,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	40 117 369,54
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	728 474,00	728 474,00	728 474,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 291 000,00	10 565 646,00	10 565 646,00	10 565 646,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	9 291 000,00	11 294 120,00	11 294 120,00	11 294 120,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	9 291 000,00	11 294 120,00	11 294 120,00	11 294 120,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	34 087 873,81	28 823 249,54	28 823 249,54	28 823 249,54
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	34 087 873,81	28 823 249,54	28 823 249,54	28 823 249,54
	TOTAL	43 378 873,81	40 117 369,54	40 117 369,54	40 117 369,54

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	40 117 369,54
---	----------------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	414 120,00
---	------------

Budget annexe ZAC Oncopôle

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ONCOPELE SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 260 000,00	2 395 000,00	2 395 000,00	2 395 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		3 260 000,00	2 395 000,00	2 395 000,00	2 395 000,00
66	Charges financières	89 400,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	-	-	-
022	Dépenses imprévues	100 000,00	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 454 400,00	2 615 000,00	2 615 000,00	2 615 000,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	34 087 873,81	28 823 249,54	28 823 249,54	28 823 249,54
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	554 400,00	535 000,00	535 000,00	535 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		34 642 273,81	29 358 249,54	29 358 249,54	29 358 249,54
TOTAL		38 096 673,81	31 973 249,54	31 973 249,54	31 973 249,54

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 973 249,54

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	2 064 500,00	1 712 500,00	1 712 500,00	1 712 500,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	334 087,00	488 380,00	488 380,00	488 380,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		2 398 587,00	2 200 880,00	2 200 880,00	2 200 880,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	2 000 000,00	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 398 587,00	2 200 880,00	2 200 880,00	2 200 880,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	33 143 686,81	29 237 369,54	29 237 369,54	29 237 369,54
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	554 400,00	535 000,00	535 000,00	535 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		33 698 086,81	29 772 369,54	29 772 369,54	29 772 369,54
TOTAL		38 096 673,81	31 973 249,54	31 973 249,54	31 973 249,54

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 973 249,54

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	414 120,00
---	---	-------------------

Budget annexe Aéroport de Lasbordes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET LASBORDES	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 500,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	50 500,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	-	-	-
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 500,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	-	-	-	-
	TOTAL	50 500,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	25 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	28 500,00	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	28 500,00	-	-	-
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
106	Reserves(10)	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	28 500,00	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	6 000,00	9 900,00	9 900,00	9 900,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	16 000,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	22 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	TOTAL	50 500,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 000,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	25 000,00
--	------------------

Budget annexe Lotissement Lasbordes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET LASBORDES SECTION D'EXPLOITATION CHAPITRES	II A2
--	------------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	98 000,00	73 000,00	73 000,00	73 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		98 000,00	109 000,00	109 000,00	109 000,00
66	Charges financières	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		118 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 000,00	9 900,00	9 900,00	9 900,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	16 000,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		22 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		140 000,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	155 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	124 703,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	15 297,00	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion des services		140 000,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		140 000,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	-	-
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		-	-	-	-
TOTAL		140 000,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	155 000,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000,00
---	------------------

Budget annexe Lotissement Quatre Saisons - Fonbeauzard

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET FONBEAUZARD	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (s auf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total des dépenses financières	-	-	-	-
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	-	-	-	-
				+	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE ou anticipe (1)	=
TOTAL DES DEPENSES d'investissement CUMULEES	60 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	-	-	-	-
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	-	-	-	-
138	Autres subv. d'invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
	Total des recettes financières	-	-	-	-
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	-	-	-	-
				+	
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00

Pour information :AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
--	---

Budget annexe Lotissement Quatre Saisons - Fonbeauzard

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET FONBEAUZARD	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	Charges à caractère général	44 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	-	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		44 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
66	Charges financières	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
+					
023	Virement à la section d'investissement (5)	-	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL		182 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	90 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	Atténuations de charges	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	44 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	-	-	-	-
74	Dotations et participations	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		44 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		44 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
+					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		138 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL		182 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	90 000,00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
---	---



Direction des finances

Direction générale adjointe finances et administration générale